

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Société de financement  
des infrastructures locales du Québec



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2018

**Société de financement  
des infrastructures locales du Québec**



*Société de financement  
des infrastructures  
locales*

Québec 

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018**  
**Société de financement des infrastructures locales du Québec**

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2018

Dépôt légal – Décembre 2018  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISSN 2368-2485 (Imprimé)  
ISSN 2368-2493 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

La présidence de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

À titre de responsable de l'application de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (chapitre S-11.0102) et conformément aux dispositions de cette loi, je vous transmets le *Rapport annuel d'activité de la Société de financement des infrastructures locales du Québec* pour l'exercice clos le 31 mars 2018, accompagné des états financiers couvrant la même période.

Ce rapport rend compte des activités et des réalisations de l'entité au cours de la dernière année et commente les résultats atteints.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Eric Girard.

Eric Girard



Monsieur Eric Girard  
Ministre des Finances  
12, rue Saint-Louis, bureau 1.13  
Québec (Québec) G1R 5L3

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le 13<sup>e</sup> rapport annuel d'activité de la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Ensemble, la Société et ses partenaires, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ont versé plus de 768 millions de dollars en 2017-2018 en aide aux municipalités et aux organismes de transport collectif dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

Ce rapport décrit de façon générale la Société et fait état de ses activités et de ses réalisations au cours de l'année. De plus, il inclut et commente les états financiers de l'entité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration,



Marc Grandisson  
Québec, le 31 octobre 2018



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Message du président du conseil d'administration.....</b>	<b>1</b>
<b>Aperçu de la Société de financement des infrastructures locales du Québec .....</b>	<b>3</b>
<b>Revue de l'année 2017-2018 .....</b>	<b>7</b>
<b>Suivi du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec .....</b>	<b>11</b>
<b>Revue financière 2017-2018 .....</b>	<b>23</b>
<b>États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018 .....</b>	<b>29</b>
<b>Gouvernance .....</b>	<b>49</b>
<b>Exigences législatives .....</b>	<b>53</b>
<b>Annexe A : Fonds sur l'infrastructure municipale rurale .....</b>	<b>57</b>
<b>Annexe B : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités .....</b>	<b>59</b>
<b>Annexe C : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Infrastructures de transport en commun .....</b>	<b>61</b>
<b>Annexe D : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et autres types d'infrastructures.....</b>	<b>65</b>



## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est avec plaisir que je vous présente, au nom du conseil d'administration, le *Rapport d'activité 2018* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Ce rapport expose notamment les réalisations de la SOFIL au cours de la dernière année, les perspectives à venir ainsi que les états financiers pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2018.

### **☐ Hausse marquée de l'aide financière accordée par la SOFIL en 2017-2018**

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, l'aide financière apportée par la SOFIL aux municipalités et aux organismes de transport en commun dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) s'est accrue de près de 143 millions de dollars par rapport à l'aide accordée en 2016-2017. L'aide accordée de 621,6 millions de dollars représente une hausse marquée de près de 30 % relativement à l'exercice précédent.

En incluant les contributions de 121,5 millions de dollars du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et de 25,2 millions de dollars du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), c'est près de 770 millions de dollars qui auront été investis pour des projets d'infrastructures admissibles au programme TECQ au cours de la dernière année, soit une hausse de près de 160 millions de dollars.

Ce niveau élevé d'investissements est également le résultat des efforts mis en place par le MAMOT et le MTMDET depuis plusieurs années afin d'assurer une analyse efficace et diligente des demandes d'aide financière reçues par la SOFIL ainsi que les versements d'aide aux temps opportuns.

### **☐ Des investissements soutenus pour les années à venir**

À la suite d'une année 2017-2018 marquée par d'importants investissements, la SOFIL prévoit le maintien de cette cadence élevée pour les prochains exercices, conformément au Plan d'investissements 2018-2023 adopté par le gouvernement le 28 mars dernier. Un montant d'aide financière de l'ordre de 4,3 milliards de dollars est prévu pour les cinq prochaines années, soit environ 860 millions de dollars en moyenne par année, dont 811 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019.

Ces investissements permettront à la SOFIL et au gouvernement d'appuyer les municipalités et les organismes de transport en commun dans le maintien et la réhabilitation de leurs infrastructures.

### **☐ Adoption de nouvelles politiques pour une meilleure gouvernance**

En 2017-2018, le conseil d'administration de la SOFIL a adopté deux nouvelles politiques, soit une politique linguistique et une politique concernant la gestion intégrée des documents. L'adoption de ces politiques témoigne de l'engagement du conseil d'administration à promouvoir une culture d'amélioration continue de la gouvernance et des modes de fonctionnement de la SOFIL.

Finalement, l'accomplissement de la mission et le succès de la SOFIL ne seraient pas possibles sans la participation et l'engagement de nos partenaires, soit le MAMOT, le MTMDET et le ministère des Finances, et de leur personnel. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance envers mes collègues administrateurs pour leur contribution à la réalisation de notre mandat.

Le président du conseil d'administration,



Marc Grandisson





## **APERÇU DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC**

La Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est une société d'État constituée le 17 décembre 2004 en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102).

La mission principale de l'organisation est de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux pour la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun. Elle peut également verser une aide financière pour la réalisation d'autres projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

La conduite des affaires de la SOFIL s'inscrit dans une approche de partenariat Québec-municipalités visant à apporter une source de financement stable, prévisible et de long terme au milieu municipal. Cette approche permet au gouvernement de systématiser ses interventions dans le domaine des infrastructures locales et de compléter l'apport financier des municipalités et des organismes municipaux.

Pour accomplir sa mission, la SOFIL confie la gestion de ses opérations au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministère des Finances et au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Cela lui permet de recourir à l'expertise existante dans ces ministères, particulièrement en matière de gestion de programmes et de gestion financière.

### **□ Nos programmes d'aide financière**

La SOFIL administre, par l'entremise d'ententes de service, quatre programmes d'aide financière :

- le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
- la bonification de 30 millions de dollars du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)<sup>1</sup>;
- le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)<sup>1</sup>;
- la bonification de 200 millions de dollars du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les programmes d'aide financière FIMR, FCIS et PIQM sont terminés. Seules certaines sommes engagées restent à être versées aux bénéficiaires.

## ❑ Nos sources de revenu

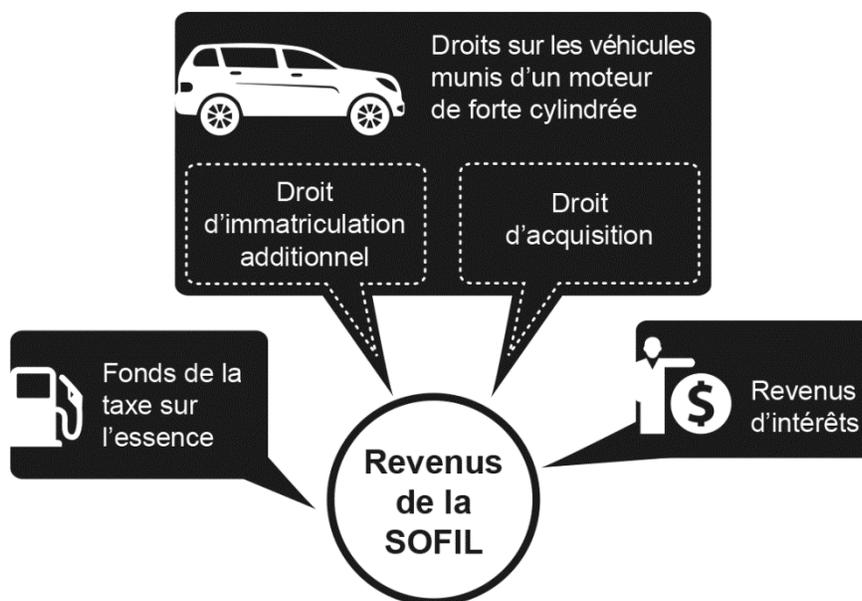
Conformément à la Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada (L.C. 2011, chapitre 24) et aux modalités de l'Entente administrative Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour la période 2014-2024, la SOFIL reçoit des transferts du gouvernement fédéral par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence (FTE). Ce fonds est devenu permanent en 2011. Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, les revenus comptabilisés ont atteint 549,3 millions de dollars.

De plus, la SOFIL bénéficie d'une part importante des sommes provenant des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée<sup>2</sup>, soit le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition<sup>3</sup>. Ces droits sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec pour ensuite être versés à la SOFIL. Les revenus de ces droits se sont élevés à 73,4 millions de dollars pour le dernier exercice.

Finalement, la SOFIL peut compter sur des revenus d'intérêts, de 13,7 millions de dollars en 2017-2018, provenant des placements effectués à partir des transferts reportés du FTE et des recettes inutilisées des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée.

### Les sources de revenu de la Société de financement des infrastructures locales du Québec

---



---

<sup>2</sup> Un véhicule est considéré comme ayant un moteur de forte cylindrée si son moteur est d'une cylindrée de 3,95 litres ou plus et s'il a été construit en 1995 ou après.

<sup>3</sup> Le droit d'acquisition est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

## □ La gouvernance

La gouvernance de la SOFIL est assurée par un conseil d'administration composé de sept membres. Deux de ces membres sont des élus locaux nommés après consultation des associations municipales, ce qui permet au milieu municipal d'exprimer ses préoccupations et de prendre part aux décisions de la SOFIL. Les autres membres sont des sous-ministres, des sous-ministres associés ou des sous-ministres adjoints nommés en vertu de la Loi sur la fonction publique.

Le conseil d'administration est appuyé dans l'exercice de ses responsabilités par un comité d'audit et un comité d'éthique.





## REVUE DE L'ANNÉE 2017-2018



### Engagements

---

Au cours de l'exercice 2017-2018, plus de 640 millions de dollars ont été engagés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, ainsi que pour des projets d'infrastructures de transport en commun.



### Transferts octroyés (investissements réalisés)

---

En 2017-2018, 768,3 millions de dollars ont été octroyés aux municipalités et aux organismes municipaux pour la réalisation de leurs projets.

De ce montant, 621,6 millions de dollars proviennent des fonds de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), 121,5 millions de dollars du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et 25,2 millions de dollars du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).



### Résultats de l'exercice

---

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, la SOFIL a réalisé un excédent de 8,7 millions de dollars, comparativement à 44,7 millions de dollars pour l'exercice antérieur.

Par rapport à l'exercice 2016-2017, la réduction de l'excédent d'exercice est attribuable à la hausse des charges (essentiellement des dépenses de transferts) plus importante que la croissance des revenus.

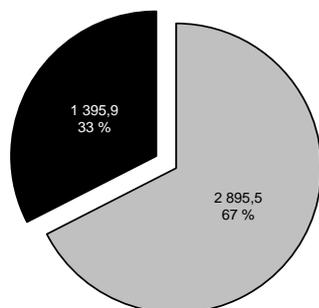
## □ Plan d'investissements pour la période 2018-2023

Le gouvernement du Québec a entériné le Plan d'investissements 2018-2023 de la SOFIL le 28 mars 2018. Des investissements<sup>4</sup> totaux de près de 4,3 milliards de dollars sont prévus dans le plan et sont répartis entre les catégories suivantes :

- 2,9 milliards de dollars pour les investissements en eau potable, en eaux usées, en voirie locale et pour les autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales, comme la gestion des matières résiduelles et les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments<sup>5</sup>;
- 1,4 milliard de dollars pour les investissements pour le transport en commun<sup>6</sup>.

Le financement du Plan d'investissements 2018-2023 est assuré par une somme de plus de 2,7 milliards de dollars provenant du Fonds de la taxe sur l'essence et un montant de près de 1,6 milliard de dollars découlant de la part du gouvernement du Québec inscrite au Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

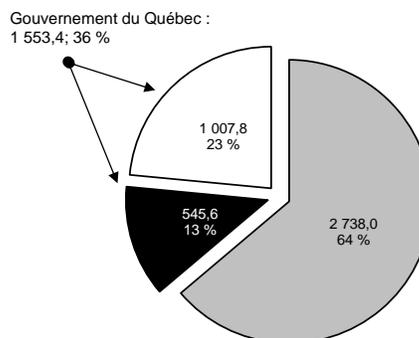
### Investissements prévus par catégorie d'infrastructures pour la période 2018-2023 (en millions de dollars, sauf indication contraire)



□ Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures  
■ Transport collectif

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministère des Finances et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

### Sources de financement du Plan d'investissements 2018-2023 (en millions de dollars, sauf indication contraire)



□ SOFIL - Part du gouvernement du Canada (Fonds de la taxe sur l'essence)  
■ SOFIL - Part du gouvernement du Québec  
□ MAMOT et MTMDET

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministère des Finances et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

<sup>4</sup> Tout au long du document, le terme « investissements » désigne des dépenses de transferts aux municipalités et aux organismes municipaux.

<sup>5</sup> Sous certaines réserves, les municipalités peuvent allouer jusqu'à 20 % de leur enveloppe à la réalisation de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques autres que ceux liés à l'eau potable, aux eaux usées et à la voirie locale.

<sup>6</sup> L'acquisition de matériel roulant, comme les autobus, constitue une infrastructure au sens de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

## ■ **Un plan qui contribue au développement économique de toutes les régions du Québec**

Plusieurs administrations publiques, dont celles du Québec, ont fait le choix de miser sur les investissements en infrastructures afin de stimuler leur économie et d'assurer des services de qualité aux citoyens. En effet, les investissements dans les infrastructures publiques peuvent avoir des retombées importantes sur le développement social et économique des communautés.

Ainsi, toutes les régions du Québec, à la fois rurales et urbaines, bénéficient du programme TECQ et peuvent utiliser ces fonds comme levier de développement socio-économique, ce qui améliore la qualité de vie des citoyens.

## ■ **Un plan qui permet de soutenir la démarche des municipalités en matière de gestion des actifs**

La gestion des actifs permet aux municipalités de veiller à ce que les infrastructures fournissent les services auxquels la population est en droit de s'attendre. Cette gestion repose entre autres sur la connaissance de l'état des réseaux et du niveau de service attendu, de même que sur la planification financière des travaux à réaliser.

En ce sens, le nouveau plan d'investissements, à l'instar des plans précédents, permet aux municipalités du Québec d'assurer une planification efficiente des travaux nécessaires et du financement sous-jacent afin de répondre plus efficacement aux besoins de la population en matière de services attendus, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

## □ **Nomination au conseil d'administration**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, le gouvernement du Québec a nommé M. Jérôme Unterberg, sous-ministre adjoint à l'électrification des transports, à la sécurité et à la mobilité au MTMDET, membre du conseil d'administration de la SOFIL pour un mandat de cinq ans à la suite de la démission de M. André Meloche.

## □ **Nouvelle modalité du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec**

Le 28 mars 2018, le gouvernement a adopté des modifications aux modalités concernant le programme TECQ pour la période 2014-2018 à l'égard des infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale ou d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Concrètement, ces modifications permettent aux municipalités et aux organismes municipaux de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour la réalisation de leurs projets d'infrastructures puisqu'ils disposent d'une année supplémentaire pour exécuter les travaux prévus à leur programmation de travaux, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour bénéficier de la totalité de la contribution gouvernementale, chaque municipalité doit déposer au MAMOT une programmation de travaux complète au plus tard le 31 décembre 2018. En vertu de la prolongation du programme, cette programmation pourra comporter des travaux à réaliser après le 31 décembre 2018.





## **SUIVI DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC**

La présente section résume le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), à savoir : ses sources de financement, les modalités de versement de l'aide financière et les enveloppes d'aide financière.

Également, pour chaque période couverte par le programme, la section dresse un état des transferts d'enveloppe réalisés au cours de l'exercice 2017-2018.

### **▣ Le programme en bref**

La mise en place du programme TECQ découle des ententes Canada-Québec relatives au transfert d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence. La dernière de ces ententes couvre la période 2014-2024.

- Le programme couvre actuellement trois périodes, 2005-2010, 2010-2014 et 2014-2019, auxquelles sont rattachées des enveloppes d'aide financière distinctes. L'enveloppe pour la quatrième période, soit 2019-2024, sera précisée au cours du prochain exercice financier.

Le programme a pour objectif de contribuer au financement des infrastructures locales, comme celles liées à l'eau potable, aux eaux usées, à la voirie locale, au transport en commun ou à d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Pour assurer la gestion du programme, la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) a recouru à l'expertise du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du ministère des Finances et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET). Cette gestion est encadrée par des ententes de service qui prévoient les modalités d'exécution du mandat ainsi que les honoraires à verser en contrepartie des services rendus par ces ministères.

## ■ Sources de financement

Le financement du programme TECQ provient de quatre sources de revenu, dont trois sont sous la responsabilité de la SOFIL :

- le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE);
- les droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée :
  - droit d'immatriculation additionnel<sup>7</sup>,
  - droit d'acquisition<sup>8</sup>;
- les revenus d'intérêts sur les placements de la SOFIL.

Le MAMOT et le MTMDET contribuent également au financement du programme TECQ au moyen de crédits budgétaires.

## ■ Clientèles admissibles

Les municipalités du Québec, les municipalités régionales de comté, les communautés métropolitaines, les régies intermunicipales, l'Administration régionale Kativik ainsi que les sociétés de transport en commun, le Réseau de transport métropolitain (RTM)<sup>9</sup>, les régies municipales et intermunicipales de transport et les regroupements de municipalités autorisés<sup>10</sup> sont les clientèles admissibles au programme.

## ■ Modalités de versement

Pour bénéficier d'un financement provenant du programme, chaque projet ou programmation de travaux doit être préalablement approuvé par le ministre responsable.

Dans le cas des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, les travaux déposés sous la forme d'une programmation quinquennale doivent être approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire<sup>11</sup>.

Pour les projets d'infrastructures de transport en commun, les projets doivent être approuvés par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Au terme des travaux, une reddition de comptes finale est exigée des bénéficiaires afin que le respect de l'application des conditions de versement soit vérifié. Une fois ces conditions remplies, la somme retenue sur des versements approuvés peut être versée aux bénéficiaires.

---

<sup>7</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) perçoit un droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée et verse une portion prédéterminée des recettes à la SOFIL conformément aux dispositions du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

<sup>8</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, la SAAQ perçoit le droit d'acquisition au moment de l'immatriculation de tout véhicule muni d'un moteur de forte cylindrée. Une portion prédéterminée des recettes est versée à la SOFIL conformément aux dispositions du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

<sup>9</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, le RTM est un organisme admissible.

<sup>10</sup> Il s'agit des regroupements de municipalités autorisés à recevoir de l'aide financière en vertu du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.

<sup>11</sup> Les projets d'infrastructures de voirie locale sont d'abord soumis à l'approbation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports avant d'être autorisés par le MAMOT dans le cadre du dépôt de la programmation de travaux.

Lorsque des sommes demeurent ou redeviennent disponibles (non engagées) au terme d'une période donnée et des vérifications finales, un transfert d'enveloppe peut être effectué afin qu'elles puissent être réallouées aux municipalités et aux organismes municipaux.

## ■ Les enveloppes du programme

Cette section présente les enveloppes du programme et leur évolution en fonction des transferts d'enveloppes effectués.

### Enveloppes initiales du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec par catégorie d'infrastructures et par source de financement

(en millions de dollars)

	2005-2010	2010-2014	2014-2019	Total
<b>Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures</b>				
Gouvernement fédéral	928,1	1 479,7	1 885,1	4 292,9
Gouvernement du Québec	383,6	607,0	779,4	1 770,0
Revenus d'intérêts	—	13,2	7,5	20,7
<b>Sous-total – Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures</b>	<b>1 311,7</b>	<b>2 099,8</b>	<b>2 672,0</b>	<b>6 083,5</b>
<b>Transport en commun</b>				
Gouvernement fédéral	411,8	370,0	471,3	1 253,0
Gouvernement du Québec	92,1	299,7	494,3	886,2
Revenus d'intérêts	—	30,3	17,5	47,8
<b>Sous-total – Transport en commun</b>	<b>503,9</b>	<b>700,0</b>	<b>983,0</b>	<b>2 187,0</b>
<b>Enveloppe totale</b>	<b>1 815,6</b>	<b>2 799,8</b>	<b>3 655,0</b>	<b>8 270,5</b>
Gouvernement fédéral	1 339,9	1 849,7	2 356,4	5 545,9
Gouvernement du Québec	475,7	906,7	1 273,7	2 656,2
Revenus d'intérêts	—	43,4	25,0	68,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministère des Finances et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

## ■ Transferts et ajouts d'enveloppes effectués

Au cours des années, les enveloppes initiales ont été modifiées par des transferts effectués entre enveloppes, conformément aux dispositions des ententes administratives Canada-Québec relatives au Fonds de la taxe sur l'essence.

Les transferts d'enveloppes sont effectués lors de l'adoption d'un plan d'investissements, lorsque requis.

En 2017-2018, lors de l'adoption du Plan d'investissements 2018-2023 de la SOFIL, une somme d'environ 7,4 millions de dollars a été libérée de tout engagement dans l'enveloppe 2010-2014 et a été transférée vers l'enveloppe 2014-2019 pour le volet Transport en commun.

## ■ Enveloppes actuelles

À la suite des transferts passés, le programme TECQ 2014-2019 dispose désormais d'une enveloppe de 3,8 milliards de dollars, soit :

- près de 2,7 milliards de dollars (70 %) pour la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales;
- plus de 1,1 milliard de dollars (30 %) pour la réalisation de projets d'infrastructures de transport en commun.

### Enveloppes actuelles du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec par catégorie d'infrastructures et par source de financement (en millions de dollars)

	2005-2010	2010-2014	2014-2019	Total
<b>Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures</b>				
Gouvernement fédéral	928,1	1 479,7	1 885,1	4 292,9
Gouvernement du Québec	385,7	609,9	779,4	1 775,0
Revenus d'intérêts	—	13,2	7,5	20,7
<b>Sous-total – Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures</b>	<b>1 313,8</b>	<b>2 102,9</b>	<b>2 671,9</b>	<b>6 088,6</b>
<b>Transport en commun</b>				
Gouvernement fédéral	383,9	351,6	517,5	1 253,0
Gouvernement du Québec	85,9	178,2	622,1	886,2
Revenus d'intérêts	—	30,3	17,5	47,8
<b>Sous-total – Transport en commun</b>	<b>469,8</b>	<b>560,1</b>	<b>1 157,0</b>	<b>2 187,0</b>
<b>Enveloppe totale</b>	<b>1 783,6</b>	<b>2 662,9</b>	<b>3 828,9</b>	<b>8 275,6</b>
Gouvernement fédéral	1 312,0	1 831,3	2 402,6	5 545,9
Gouvernement du Québec	471,6	788,1	1 401,4	2 661,2
Revenus d'intérêts	—	43,5	25,0	68,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministère des Finances et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

## □ État des enveloppes au 31 mars 2018

Cette section présente l'état des enveloppes du programme TECQ par catégorie d'infrastructures. La ventilation des enveloppes par municipalités ou par organismes de transport en commun est présentée en annexe du présent rapport.

### ■ TECQ 2005-2010

Le programme TECQ 2005-2010 est fermé depuis le 31 décembre 2009. Aucun autre projet ne peut être approuvé. Seuls les projets approuvés avant l'échéance peuvent bénéficier des fonds restants (solde d'engagement).

Il disposait d'une enveloppe de 1 783,6 millions de dollars, soit 1 313,8 millions de dollars pour la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, et 469,8 millions de dollars pour la réalisation de projets d'infrastructures de transport en commun.

Au 31 mars 2018, 1,2 million de dollars restent à être versés aux bénéficiaires. Ce solde d'engagement est attribuable au délai de réalisation d'un projet d'infrastructures de transport en commun.

Pour l'exercice 2017-2018, les investissements réalisés s'élèvent à près de 0,2 million de dollars.

### État de l'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2010 au 31 mars 2018 par catégorie d'infrastructures

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Catégorie d'infrastructures	Enveloppe <sup>(1)</sup> (A)	Engagements (B)	Investissements réalisés <sup>(2)</sup> (C)	Solde d'engagements (B) – (C)	Solde d'enveloppe disponible (A) – (B)
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	1 313,8	1 313,8	1 313,8	—	—
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			100,0		
Transport en commun	469,8	469,8	468,6	1,2	—
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			99,7		
<b>TOTAL</b>	<b>1 783,6</b>	<b>1 783,6</b>	<b>1 782,4</b>	<b>1,2</b>	<b>—</b>
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			<b>99,9</b>		

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Enveloppe révisée selon le décret n° 435-2018 du 28 mars 2018.

(2) Les investissements réalisés correspondent aux subventions constatées à titre de dépenses aux états financiers de la SOFIL et à la valeur des projets réalisés et financés par les crédits budgétaires du MAMOT et du MTMDET.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

## ■ TECQ 2010-2014

Le programme TECQ 2010-2014 est fermé depuis le 31 décembre 2013. Aucun autre projet ne peut être approuvé. Seuls les projets approuvés avant cette échéance peuvent bénéficier des fonds restants (solde d'engagement).

Ce programme disposait d'une enveloppe de 2 662,9 millions de dollars, dont 2 102,9 millions de dollars ont été attribués à des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, et 560,1 millions de dollars pour des projets d'infrastructures de transport en commun.

Au 31 mars 2018, 36,0 millions de dollars restent à être versés aux bénéficiaires. Un solde d'enveloppe disponible de 6,9 millions de dollars sera éventuellement transféré à l'enveloppe TECQ 2014-2019 lors de l'adoption d'un plan d'investissements de la SOFIL.

Pour l'exercice 2017-2018, les investissements réalisés s'élèvent à 28,2 millions de dollars.

### État de l'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2014 au 31 mars 2018 par catégorie d'infrastructures (en millions de dollars, sauf indication contraire)

Catégorie d'infrastructures	Enveloppe <sup>(1)</sup> (A)	Engagements (B)	Investissements réalisés <sup>(2)</sup> (C)	Solde d'engagements (B) - (C)	Solde d'enveloppe disponible (A) - (B)
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	2 102,9	2 099,0	2 099,0	—	3,9
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			100,0		
Transport en commun	560,1	557,1	521,0	36,0	3,0
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			93,5		
<b>TOTAL</b>	<b>2 662,9</b>	<b>2 656,1</b>	<b>2 620,0</b>	<b>36,0</b>	<b>6,9</b>
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			<b>98,6</b>		

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Enveloppe révisée selon le décret n° 435-2018 du 28 mars 2018.

(2) Les investissements réalisés correspondent aux subventions constatées à titre de dépenses aux états financiers de la SOFIL et à la valeur des projets réalisés et financés par les crédits budgétaires du MAMOT et du MTMDET.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

## ■ TECQ 2014-2019

Le programme TECQ 2014-2019 dispose d'une enveloppe de 3 829,0 millions de dollars. De cette enveloppe, 2 671,9 millions de dollars (70 %) sont réservés à la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, alors que 1 157,0 millions de dollars (30 %) sont consacrés à la réalisation de projets d'infrastructures de transport en commun.

Au 31 mars 2018, 648,2 millions de dollars restent à être versés aux bénéficiaires. Une somme de 1 195,5 millions de dollars est disponible pour de nouveaux engagements.

Pour l'exercice 2017-2018, les investissements réalisés s'élèvent à 739,9 millions de dollars, un montant supérieur aux 598,1 millions de dollars investis au cours de l'exercice précédent. Les engagements s'élèvent quant à eux à 2 633,4 millions de dollars.

### État de l'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2019 au 31 mars 2018 par catégorie d'infrastructures (en millions de dollars, sauf indication contraire)

Catégorie d'infrastructures	Enveloppe <sup>(1)</sup> (A)	Engagements (B)	Investissements réalisés <sup>(2)</sup> (C)	Solde d'engagements (B) – (C)	Solde d'enveloppe disponible (A) – (B)
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	2 671,9	2 372,3	1 747,1	625,2	299,7
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			73,6		
Transport en commun	1 157,0	261,2	238,1	23,1	895,9
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			91,2		
<b>TOTAL</b>	<b>3 829,0</b>	<b>2 633,4</b>	<b>1 985,2</b>	<b>648,2</b>	<b>1 195,5</b>
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			75,4		

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Enveloppe révisée selon le décret n° 435-2018 du 28 mars 2018.

(2) Les investissements réalisés correspondent aux subventions constatées à titre de dépense aux états financiers de la SOFIL et à la valeur des projets réalisés et financés par les crédits budgétaires du MAMOT et du MTMDET.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

▪ **Répartition des investissements réalisés par priorité de projet au 31 mars 2018**

La Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec et les modalités de versements du programme TECQ 2014-2019 précisent les investissements prioritaires.

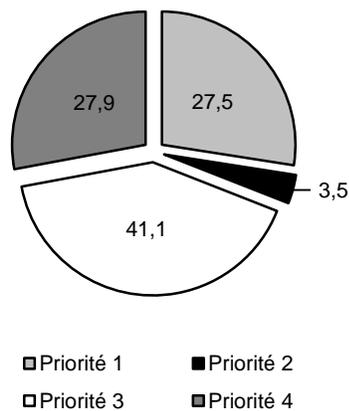
En matière de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, les investissements doivent répondre à l'une des quatre priorités suivantes :

- priorité 1 : installation, mise aux normes et mise à niveau d'équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux usées;
- priorité 2 : réalisation d'études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
- priorité 3 : renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
- priorité 4 : réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale et réalisation d'autres types d'infrastructures ayant une incidence économique, urbaine ou régionale.

À l'égard des projets d'infrastructures de transport collectif, les investissements se répartissent en trois grandes catégories, à savoir :

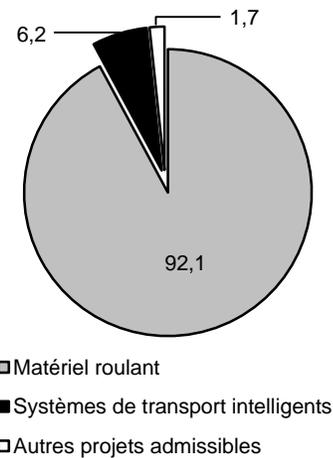
- le matériel roulant;
- les systèmes de transport intelligents;
- les autres projets admissibles, comme l'acquisition de supports à vélo, le remplacement d'abribus ou le prolongement de voies réservées.

**Investissements réalisés par catégorie de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures au 31 mars 2018**  
(en pourcentage)



Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Investissements réalisés par catégorie de projets d'infrastructures de transport en commun au 31 mars 2018**  
(en pourcentage)

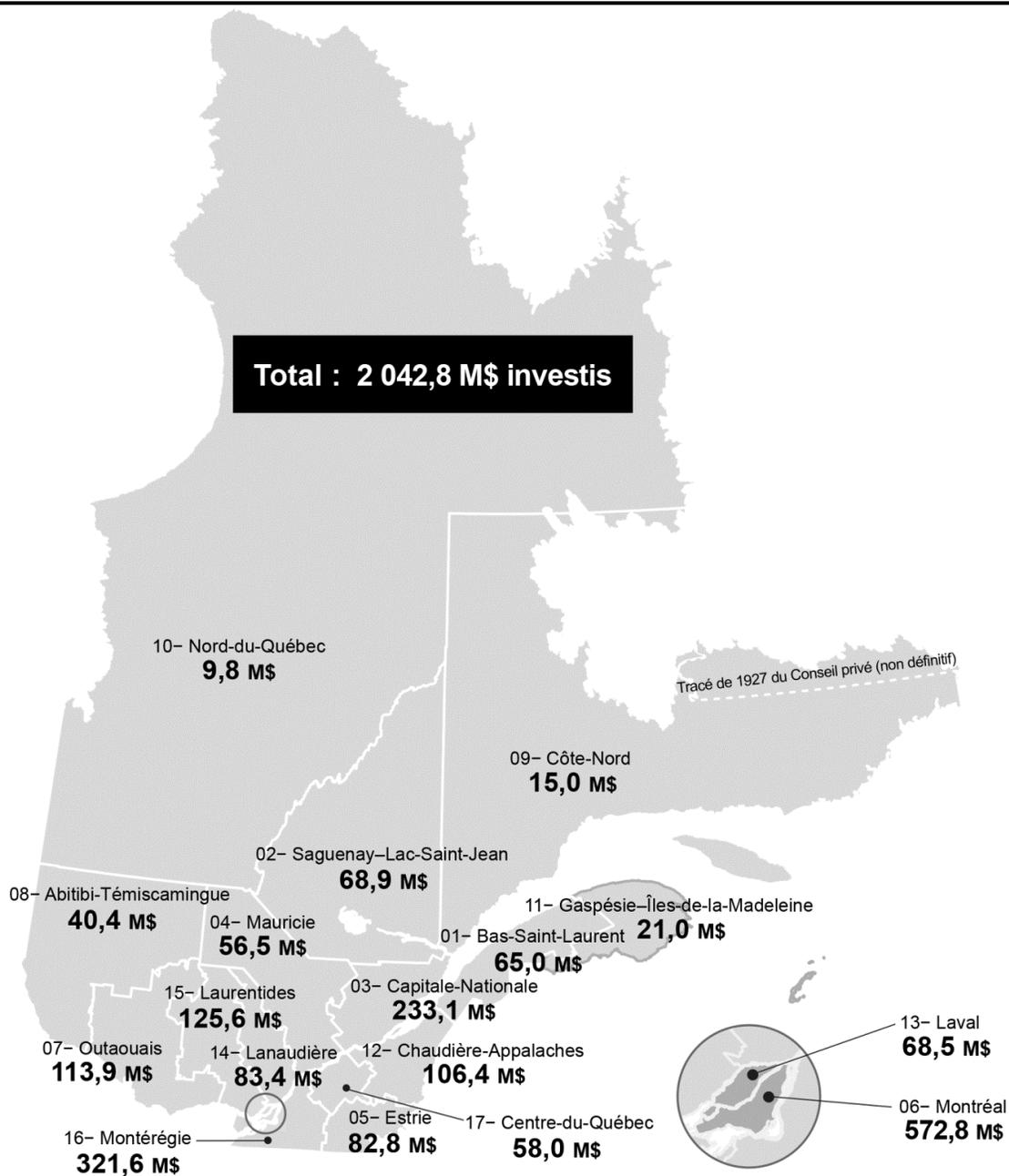


Source : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

▪ **Répartition des investissements réalisés au 31 mars 2018**

Les investissements réalisés par les municipalités, les organismes municipaux et les organismes de transport en commun au Québec financés par le programme TECQ 2014-2019 ont atteint une valeur d'environ 2,0 milliards de dollars au 31 mars 2018.

**Répartition des investissements réalisés au 31 mars 2018 au Québec – TECQ 2014-2019<sup>(1)</sup>**



(1) Excluant les ajustements non répartis par région administrative.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Les sommes disponibles pour chaque municipalité dans le cadre du programme TECQ 2014-2019 sont principalement calculées en fonction de la population.

- La proportion des investissements réalisés, soit 28,0 % ou 572,8 millions de dollars depuis la mise en place de la phase actuelle du programme TECQ en 2014, est donc importante dans la région de Montréal.
- Les régions de la Montérégie et de la Capitale-Nationale suivent respectivement, avec des montants de 321,6 millions de dollars et de 233,1 millions de dollars, ce qui représente 15,7 % et 11,4 % des investissements réalisés au Québec.
- Les autres régions du Québec ont réalisé des investissements de l'ordre de 900 millions de dollars au cours des quatre dernières années, soit près de 45 % de tous les investissements réalisés au Québec.

## Exemples de projet ayant reçu du financement de la SOFIL en 2017-2018 – Catégorie d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures

### Mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



#### Description du projet

À la suite de la mise en marche d'un nouveau puits d'alimentation en eau, la municipalité s'est retrouvée aux prises avec un problème de contamination d'eau potable.

Plusieurs solutions ont été envisagées pour régler ces problèmes, et c'est finalement l'ajout d'une préchloration de l'eau brute, le changement des pompes d'eau brute ainsi que le changement des membranes servant à la filtration qui ont permis de corriger l'ensemble de ces problèmes. Également, afin de mieux contrôler le taux d'humidité dans le bâtiment, un système de climatisation et de chauffage a été installé. La tuyauterie endommagée par la rouille a aussi été remplacée. Ces modifications de l'usine de production d'eau potable permettent maintenant à la municipalité de répondre aux normes sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la pérennité de ces équipements.

#### Financement du projet

Les coûts totaux de la mise aux normes de l'usine de production d'eau potable s'élèvent à 542 000 \$ et sont financés entièrement par le programme TECQ 2014-2018. La part du gouvernement du Canada s'élève à 383 736 \$ et celle du Québec, à 158 264 \$.

Crédit photo : Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

### Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées de la ville de Sherbrooke



#### Description du projet

La station d'épuration du secteur Rock Forest ayant été mise en fonction en 1968, certains équipements démontrent de l'usure, et d'autres sont même désuets. Afin de remédier à cette situation, il est requis de remplacer le système de désinfection des eaux par lampes ultraviolettes, de remplacer le dégrilleur et son compacteur à déchets, de remplacer les goulottes ainsi que d'ajouter un déflecteur au bassin de décantation.

Ces modifications permettront de garantir l'efficacité du traitement biologique d'épuration et même de l'optimiser afin qu'il réponde aux exigences de rejets des eaux à l'environnement.

#### Financement du projet

Les coûts totaux de la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées s'élèvent à 775 000 \$. De ce montant, 750 600 \$ proviennent du programme TECQ 2014-2018. La part du gouvernement du Canada s'élève à 531 425 \$ et celle du Québec, à 219 175 \$. La Ville de Sherbrooke investit 24 400 \$.

Crédit photo : Ville de Sherbrooke.

## Exemples de projets ayant reçu du financement de la SOFIL en 2017-2018 – Catégorie d'infrastructures de transport en commun

### **Acquisition de 24 midibus hybrides – Réseau de transport de la Capitale (RTC)**



#### Description du projet

Le projet du RTC consiste en l'acquisition de 24 midibus urbains hybrides de neuf mètres. Ces acquisitions serviront d'une part à remplacer les huit autobus électriques qui ont cessé de circuler dans les rues du Vieux-Québec en 2015 et qui ont été remplacés depuis par des autobus standards de quarante pieds moins bien adaptés à la desserte des quartiers historiques aux rues étroites.

D'autre part, les midibus additionnels acquis par le RTC permettront de répondre à d'autres besoins en matière de desserte sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

#### Financement du projet

Les coûts d'acquisition de ces 24 midibus hybrides s'élèvent à 18,8 millions de dollars. De ce montant, près de 16,0 millions de dollars proviennent du programme TECQ 2014-2019. La part du gouvernement du Canada s'élève à 9,8 millions de dollars et celle du Québec, à 6,2 millions de dollars. Pour sa part, le RTC investit 2,8 millions de dollars.

Source : Réseau de transport de la Capitale.

### **Acquisition et installation de cinq panneaux à messages variables aux stationnements incitatifs de Candiac et de La Prairie – Réseau de transport métropolitain (RTM)**



#### Description du projet

Le projet du RTM consiste en l'acquisition et l'installation de cinq panneaux à messages variables qui prendront place aux stationnements incitatifs de Candiac et de La Prairie, en Montérégie.

Au cours des dernières années, de nombreux investissements ont été réalisés dans la mise en place de systèmes d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. Ces investissements ont permis la mise en place de plusieurs composantes visant à améliorer l'information transmise à la clientèle, telles que des modules pour l'envoi d'information sur les cellulaires et des panneaux à messages variables aux arrêts les plus fréquentés du réseau et à l'intérieur même des autobus. Afin de poursuivre l'amélioration de l'information transmise aux voyageurs, le RTM a choisi de procéder à la mise en place de panneaux à messages variables à l'intérieur des stationnements incitatifs de Candiac et de La Prairie.

#### Financement du projet

Les coûts d'acquisition des panneaux s'élèvent à 363 900 \$. De ce montant, 309 300 \$ proviennent du programme TECQ 2014-2019. La part du gouvernement du Canada s'élève à 188 500 \$ et celle du Québec, à 120 800 \$. Pour sa part, le RTM investit 54 600 \$.

Source : Réseau de transport métropolitain.



## REVUE FINANCIÈRE 2017-2018

La présente section passe en revue les résultats d'exploitation de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour l'exercice clos le 31 mars 2018, sa situation financière ainsi que les perspectives 2018-2019. Cette section doit être lue conjointement avec les états financiers présentés à la section suivante, ceux-ci ayant été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### ▣ Les résultats

L'excédent d'exercice de la SOFIL s'élève à 8,7 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2018, en baisse de 36,0 millions de dollars (-80,6 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette variation à la baisse du résultat annuel s'explique par une augmentation des charges de 141,8 millions de dollars (29,2 %), supérieure à la hausse observée des revenus de 105,8 millions de dollars (19,9 %). Les charges sont constituées en majeure partie de dépenses de transfert, c'est-à-dire des investissements des municipalités et des organismes de transport en commun.

### Sommaire des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2017-2018	2016-2017	Variation	Variation (%)
<b>Revenus</b>				
Transferts du gouvernement fédéral – FTE	549 289	429 458	119 831	27,9
Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée				
Droit d'immatriculation additionnel	62 242	89 605	-27 363	-30,5
Droit d'acquisition <sup>(1)</sup>	11 199	4 215	6 984	165,7
<b>Sous-total</b>	<b>73 441</b>	<b>93 820</b>	<b>-20 379</b>	<b>-21,7</b>
Revenus d'intérêt	13 716	7 379	6 337	85,9
	<b>636 446</b>	<b>530 657</b>	<b>105 788</b>	<b>19,9</b>
<b>Charges</b>				
Transferts octroyés	624 704	483 081	141 623	29,3
Autres dépenses	3 086	2 887	199	6,9
<b>Sous-total</b>	<b>627 790</b>	<b>485 968</b>	<b>141 821</b>	<b>29,2</b>
<b>Excédent d'exercice</b>	<b>8 656</b>	<b>44 689</b>	<b>-36 033</b>	<b>-80,6</b>

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) La SOFIL reçoit une portion des revenus de ce droit depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Source : Ministère des Finances.

## ■ Revenus

### ■ Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral s'élevaient à 549,3 millions de dollars en 2017-2018, soit une croissance de 119,9 millions de dollars (27,9 %) comparativement à l'exercice précédent. L'augmentation des investissements de la part des municipalités et des organismes de transport collectif au cours de la dernière année explique la variation constatée.

En vertu des normes comptables existantes, les transferts fédéraux reçus doivent être reportés aux revenus octroyés de l'exercice où une dépense de transfert est constatée (engagée).

### **Transferts du gouvernement fédéral et transferts octroyés par catégorie d'infrastructures** (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2017-2018	2016-2017	Variation	Variation (%)
<b>Transferts fédéraux reçus<sup>(1)</sup></b>	<b>481,1</b>	<b>487,0</b>	<b>-5,9</b>	<b>-1,2</b>
<b>Transferts fédéraux octroyés<sup>(2)</sup></b>				
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et autres types d'infrastructures	489,8	398,0	91,8	23,1
Infrastructures de transport en commun	59,5	31,5	28,1	89,3
<b>TOTAL</b>	<b>549,3</b>	<b>429,5</b>	<b>119,9</b>	<b>27,9</b>

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Transferts constatés à titre de revenus reportés au passif de la SOFIL.

(2) Sommes constatées à titre de revenus d'exercice. À noter que les revenus de transferts fédéraux sont comptabilisés au rythme de la constatation des dépenses de transfert aux municipalités et aux organismes de transport collectif.

Source : Ministère des Finances.

### ■ Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée

Les droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée se composent du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, la SOFIL partage les recettes liées aux droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée avec le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT), jusqu'à concurrence d'un montant de 30 millions de dollars annuellement. Le solde des recettes générées par ces droits est entièrement destiné à la SOFIL.

#### ■ **Droit d'immatriculation additionnel**

En 2017-2018, les recettes en provenance du droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée ont progressé de 3,5 millions de dollars (4,8 %), passant de 73,0 millions de dollars à 76,5 millions de dollars.

Pour le même exercice, les revenus ont diminué de 27,4 millions de dollars (-30,5 %). Cette diminution s'explique par le partage de la moitié des recettes mensuelles du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition avec le FORT depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, ce qui a eu pour effet de diminuer les recettes octroyées à la SOFIL en 2016-2017 et de réduire les revenus comptabilisés en 2017-2018.

L'écart entre l'évolution des recettes et celle des revenus découle de la méthode comptable utilisée. En effet, les revenus associés au droit d'immatriculation additionnel sont comptabilisés en fonction de la période de référence couverte, car ce droit est remboursable sur demande au prorata de la durée inutilisée. Par exemple, le droit perçu en septembre 2016 (montant payable pour une période de douze mois consécutifs) est comptabilisé aux revenus mensuels à raison de 1/12 par mois, d'octobre 2016 à septembre 2017.

Cependant, une hausse des revenus de ce droit est anticipée lors du prochain exercice financier en raison de la non-réurrence de l'impact défavorable des recettes de 2016-2017, jumelée à la croissance constatée des recettes en 2017-2018.

▪ **Droit d'acquisition**

Les revenus tirés du droit d'acquisition dévolus à la SOFIL se sont élevés à 11,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2018. La progression importante des revenus de 7,0 millions de dollars (165,7 %) par rapport à l'exercice précédent s'explique par le fait que ce droit n'a été perçu que pour une période de six mois en 2016-2017. Comme ce droit n'est pas remboursable, les recettes sont comptabilisées en revenus au moment de leur réception.

**Recettes et revenus des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée**

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2017-2018	2016-2017	Variation	Variation (%)
<b>Droit d'immatriculation additionnel</b>				
Recettes <sup>(1)</sup>	76,5	73,0	3,5	4,8
Revenus <sup>(2)</sup>	62,2	89,6	-27,4	-30,5
<b>Droit d'acquisition</b>				
Revenus <sup>(3)</sup>	11,2	4,2	7,0	165,7
<b>Transactions (nombre)</b>	<b>1 217 864</b>	<b>1 142 521</b>	<b>75 343</b>	<b>6,6</b>

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Sommes comptabilisées à titre de contributions reportées au passif de la SOFIL.

(2) Revenus d'exercice.

(3) Droit perçu depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Source : Ministère des Finances.

## ■ Dépenses

### ■ Transferts octroyés aux municipalités et aux organismes municipaux

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, les transferts octroyés par la SOFIL ont représenté 624,7 millions de dollars, soit une augmentation de 141,6 millions de dollars (29,3 %) comparativement au niveau de 2016-2017. Cette hausse s'explique par la croissance des investissements de la part des municipalités et des organismes de transport en commun dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Malgré la croissance observée en 2017-2018, les investissements pour les infrastructures de transport en commun demeurent peu élevés en raison du transfert de projets initialement prévus au programme TECQ vers le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (FITC).

— Dans le cadre du FITC, une entente a été conclue en 2016 en vertu de laquelle le gouvernement fédéral prévoit investir une somme totale de 923,7 millions de dollars dans la réalisation de projets de transport en commun au Québec. Ce programme doit prendre fin le 31 mars 2019.

### Transferts octroyés par programmes d'aide

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2017-2018	2016-2017	Variation	Variation (%)
Programme TECQ				
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et autres types d'infrastructures	538,9	431,5	107,4	24,9
Infrastructures de transport en commun	82,7	47,3	35,4	74,8
<b>Sous-total</b>	<b>621,6</b>	<b>478,8</b>	<b>142,8</b>	<b>29,8</b>
Programme FIMR <sup>(1)</sup>	2,1	2,8	-0,7	-25,0
Programme FCIS <sup>(1)</sup>	0,6	0,9	-0,3	-33,3
Programme PIQM <sup>(1)</sup>	0,4	0,6	-0,2	-33,3
<b>TOTAL</b>	<b>624,7</b>	<b>483,1</b>	<b>141,6</b>	<b>29,3</b>

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Pour ces programmes, la dépense consiste en frais d'intérêts assumés sur la dette relative inscrite aux états financiers de la SOFIL.

Ces programmes étant terminés, il n'y a pas de nouveaux investissements.

Source : Ministère des Finances.

### ■ Autres dépenses (honoraires d'administration et frais divers)

Les charges liées aux activités d'exploitation et les charges financières totalisent 3,1 millions de dollars, soit une progression de 0,2 million de dollars (6,9 %) en regard de l'exercice antérieur.

Cet écart s'explique principalement par la hausse des honoraires d'administration versés au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la gestion du volet Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et autres types d'infrastructures du programme TECQ.

## □ La situation financière au 31 mars 2018

### ■ Excédent cumulé

Au 31 mars 2018, l'excédent cumulé s'élève à 231,5 millions de dollars, en croissance de 8,7 millions de dollars (3,9 %) par rapport à la même période l'an dernier.

L'amélioration de la situation financière est attribuable à une diminution plus marquée des passifs (-108,5 millions de dollars), plus particulièrement des transferts et contributions reportés et des obligations découlant d'ententes de transfert, que la baisse constatée des actifs financiers (-99,9 millions de dollars).

### État de la situation financière au 31 mars 2018

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2017-2018	2016-2017	Variation	Variation (%)
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements	1 274 302	1 325 923	-51 621	-3,9
À recevoir du gouvernement du Québec	220 703	275 979	-55 276	-20,0
Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée à recevoir	24 139	16 904	7 235	42,8
Autres actifs financiers	4 697	4 892	-195	-4,0
<b>Sous-total – Actifs financiers</b>	<b>1 523 841</b>	<b>1 623 698</b>	<b>-99 857</b>	<b>-6,1</b>
<b>PASSIFS</b>				
Créditeurs et dépenses à payer	447 370	453 702	-6 332	-1,4
Transferts et contributions reportés	622 248	676 129	-53 881	-8,0
Dû au gouvernement du Québec	2 044	9	2 035	22 611
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	220 633	270 968	-50 335	-18,6
<b>Sous-total – Passifs</b>	<b>1 292 295</b>	<b>1 400 808</b>	<b>-108 513</b>	<b>-7,7</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	<b>231 546</b>	<b>222 890</b>	<b>8 656</b>	<b>3,9</b>

### ■ Actifs financiers

Au 31 mars 2018, la SOFIL affiche un actif de 1 523,8 millions de dollars, soit une réduction de 99,9 millions de dollars (-6,1 %) comparativement à l'exercice précédent.

#### ■ Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

Le poste « trésorerie, équivalents de trésorerie et placements » a diminué de 51,6 millions de dollars, pour s'établir à 1 274,3 millions de dollars. Cette baisse s'explique par des transferts aux municipalités et aux organismes de transport en commun (déboursés) plus élevés que les encaissements reçus en cours d'année.

### ▪ **Sommes à recevoir du gouvernement du Québec**

Les sommes du compte débiteur du gouvernement du Québec sont en baisse de 55,3 millions de dollars, pour atteindre 220,7 millions de dollars. Celles-ci visent à pourvoir aux obligations de la SOFIL découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires. L'évolution financière de ce poste est donc liée à celle du poste « obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires ».

### ▪ **Autres actifs**

Le poste « autres actifs financiers » comprend les intérêts à recevoir (4,1 millions de dollars) et des transferts à recevoir de la Société de transport de Montréal pour un montant de subvention versé en trop (0,6 million de dollars).

### ▪ **Passifs**

Les passifs totalisent 1 292,3 millions de dollars au 31 mars 2018, soit une diminution de 108,5 millions de dollars (-7,7 %) par rapport à 2016-2017.

#### ▪ **Créditeurs et charges à payer**

Au 31 mars 2018, le poste « créditeurs et charges à payer » s'élève à 447,4 millions de dollars, en diminution de 6,3 millions de dollars par rapport à la même période l'an dernier.

#### ▪ **Transferts et contributions reportés**

Au 31 mars 2018, le poste « transferts et contributions reportés » se solde à 622,2 millions de dollars, soit 53,9 millions de dollars de moins que l'année précédente.

— Cette décroissance témoigne de la progression des dépenses de transferts aux municipalités et aux organismes de transport en commun en 2017-2018.

### □ **Les perspectives**

L'exercice 2018-2019 et les exercices suivants seront marqués par la poursuite du plan d'investissements de la SOFIL qui totalisera 4,3 milliards de dollars au terme de la période 2018-2023.

Les sommes prévues dans le plan d'investissements sont réparties entre les catégories suivantes :

- eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales, comme les infrastructures servant à la gestion des matières résiduelles et à l'amélioration énergétique des bâtiments (2,9 milliards de dollars; 67 % de l'enveloppe);
- transport en commun (1,4 milliard de dollars; 33 % de l'enveloppe).

Pour l'exercice financier 2018-2019, les investissements devraient atteindre 810,7 millions de dollars, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2017-2018, qui était une année record d'investissements. La SOFIL octroierait 646,7 millions de dollars, alors que la part restante de 164,0 millions de dollars serait assumée par le MAMOT et par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

## ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Rapport de la direction .....	31
Rapport de l'auditeur indépendant .....	33
État des résultats .....	35
État de l'excédent cumulé et de la variation des actifs financiers nets .....	36
État de la situation financière.....	37
État des flux de trésorerie .....	38
Notes complémentaires.....	39



## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, ci-après appelée « Société », ont été dressés par la direction qui est responsable de la préparation et de la présentation des informations financières ainsi que de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment en ce qui concerne les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction de la Société exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon à ce que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière est pertinente et fiable et que les actifs sont adéquatement protégés. La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la Société, lequel surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



---

Marc Grandisson,  
Président du conseil d'administration



---

Étienne Paré,  
Secrétaire du conseil d'administration

Québec, le 4 juillet 2018





## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé et de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

*Christine Roy, CPA auditrice, CA*

Christine Roy, CPA auditrice, CA  
Vérificatrice générale adjointe  
Québec, le 4 juillet 2018



## Société de financement des infrastructures locales du Québec

### État des résultats

De l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en milliers de dollars)

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
<b>REVENUS</b>			
Transferts			
Gouvernement du Canada – Taxe sur l'essence	570 596	549 289	429 458
Droits sur les véhicules munis de moteur de forte cylindrée – SAAQ <sup>(1)</sup>			
Droits d'immatriculation additionnels	87 857	62 242	89 605
Droits d'acquisition	—	11 199	4 215
Intérêts (note 4)	7 963	13 716	7 379
	<b>666 416</b>	<b>636 446</b>	<b>530 657</b>
<b>CHARGES</b>			
Transferts octroyés			
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	505 773	538 874	431 556
Programme d'infrastructures de transport en commun	169 772	82 739	47 256
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)	2 458	2 054	2 814
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)	781	643	903
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)	490	394	552
Honoraires d'administration (note 5)	4 036	3 085	2 882
Frais financiers	4	—	—
Frais de déplacement et représentation	1	1	5
	<b>683 315</b>	<b>627 790</b>	<b>485 968</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL</b>	<b>(16 899)</b>	<b>8 656</b>	<b>44 689</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(1) Société de l'assurance automobile du Québec.

**Société de financement des infrastructures locales du Québec**  
**État de l'excédent cumulé et de la variation des actifs financiers nets**

**De l'exercice clos le 31 mars 2018**

(en milliers de dollars)

	<b>2018 Budget</b>	<b>2018 Réel</b>	<b>2017 Réel</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ ET ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	167 629	222 890	178 201
Excédent (Déficit) annuel	(16 899)	8 656	44 689
<b>EXCÉDENT CUMULÉ ET ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>150 730</b>	<b>231 546</b>	<b>222 890</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Société de financement des infrastructures locales du Québec**  
**État de la situation financière**

**Au 31 mars 2018**  
(en milliers de dollars)

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie	5	279 111
Équivalents de trésorerie (note 6)	302 470	249 993
À recevoir du gouvernement du Québec	220 703	275 979
Intérêts courus à recevoir	4 078	4 091
Placements (note 7)	971 827	796 819
Sommes à recevoir de la STM <sup>(1)</sup>	619	801
Droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à recevoir – SAAQ	24 139	16 904
	<b>1 523 841</b>	<b>1 623 698</b>
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	447 370	453 702
Transferts et contributions reportés (note 9)	622 248	676 129
Dû au gouvernement du Québec (note 10)	2 044	9
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires (note 11)	220 633	270 968
	<b>1 292 295</b>	<b>1 400 808</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS ET EXCÉDENT CUMULÉ</b>	<b>231 546</b>	<b>222 890</b>

**DROITS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS (note 12)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.  
(1) Société de transport de Montréal.

Pour le conseil d'administration,



Marc Grandisson, président



Étienne Paré, secrétaire

## Société de financement des infrastructures locales du Québec

### État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en milliers de dollars)

	2018 Réal	2017 Réal
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent annuel	8 656	44 689
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Ajustement lié à la méthode du taux d'intérêt effectif	8 810	10 962
Virement des transferts et des contributions reportés	(611 531)	(519 063)
	<u>(594 065)</u>	<u>(463 412)</u>
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement		
Intérêts courus à recevoir	13	(341)
Droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à recevoir – SAAQ	(7 235)	7 262
Sommes à recevoir de la STM	182	188
Créditeurs et charges à payer	(6 332)	205 130
À recevoir du gouvernement du Québec	55 276	47 430
Transferts et contributions reportés	557 650	559 961
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	(50 335)	(49 649)
	<u>549 219</u>	<u>769 981</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>(44 846)</b>	<b>306 569</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Placements effectués	(1 355 909)	(1 092 437)
Produit de dispositions et de rachats de placements	1 172 091	916 909
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de placement</b>	<b>(183 818)</b>	<b>(175 528)</b>
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts effectués	681 834	329 580
Remboursements sur emprunts	(679 799)	(329 571)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>2 035</b>	<b>9</b>
<b>(Diminution) Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(226 629)</b>	<b>131 050</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>529 104</b>	<b>398 054</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>302 475</b>	<b>529 104</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### Intérêts encaissés et déboursés

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Encaissés	26 727	19 466
Déboursés	9 922	11 672

# Société de financement des infrastructures locales du Québec

## Notes complémentaires

De l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en milliers de dollars)

---

### 1. Statut constitutif et nature des activités

La Société de financement des infrastructures locales du Québec (la Société) est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102) en date du 17 décembre 2004. Elle a pour mission de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun, ainsi que de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les revenus de la Société proviennent de transferts du gouvernement du Canada, de droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à l'égard de véhicules munis de moteur de forte cylindrée et, si nécessaire, de transferts du gouvernement du Québec. Les droits d'immatriculation additionnels et les droits d'acquisition sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le compte de la Société.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 (1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, chapitre 1, 5<sup>e</sup> suppl.), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

### 2. Principales méthodes comptables

#### Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels, s'il y a lieu, à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers.

Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer plusieurs éléments importants des états financiers tels que les droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition, les transferts, certaines charges à payer, l'échéancier des versements en capital en lien avec les obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires et les obligations contractuelles.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

Certains de ces éléments font l'objet d'une incertitude relative à la mesure. C'est le cas des revenus provenant des transferts du gouvernement du Canada et des charges constituées des transferts octroyés aux municipalités pour le programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, ainsi que les passifs et les obligations contractuelles s'y rapportant. En effet, ceux-ci sont constatés sur la base de l'estimation des travaux réalisés fournie par les municipalités, soit avant que toute l'information nécessaire sur ces travaux soit obtenue par la Société.

Ainsi, les résultats réels peuvent différer substantiellement des meilleures estimations établies par la direction.

### Instruments financiers

Tous les instruments financiers de la Société sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement et sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs se qualifiant d'instruments financiers sont composés de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des intérêts courus à recevoir, des placements, des sommes à recevoir de la STM et des droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à recevoir – SAAQ.

Les passifs se qualifiant d'instruments financiers sont composés des postes suivants : créditeurs et charges à payer et les obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires.

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers existe, ceux-ci sont évalués pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

### État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est présenté à la juste valeur ou libellé en devises.

### Revenus

#### ■ Transferts du gouvernement du Canada

Les revenus de transfert du gouvernement du Canada sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le gouvernement cédant et durant laquelle la Société respecte tous les critères d'admissibilité. Ils sont comptabilisés dans le poste « transferts et contributions reportés » lorsque les stipulations exigées par le gouvernement cédant quant à l'utilisation des sommes reçues ou quant aux actions à poser pour le conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le revenu de transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les conditions relatives aux passifs sont réglées.

#### ■ Droits d'immatriculation additionnels

Les droits d'immatriculation additionnels sont présentés à titre de transferts et contributions reportés et sont comptabilisés aux revenus en fonction de la période de référence couverte par ces droits exigibles puisqu'ils sont remboursables sur demande.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### ■ Droits d'acquisition

Les droits d'acquisition sont présentés à titre de transferts et comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu, lorsque le montant est déterminable et que sa réception est raisonnablement assurée.

### ■ Intérêts

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

### □ Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens et services obtenus au cours de l'exercice ainsi que les pertes réalisées.

Les transferts relatifs à l'aide financière octroyée aux municipalités et aux organismes municipaux sont comptabilisés à titre de charge dans l'exercice où le transfert est autorisé et lorsque le bénéficiaire a respecté tous les critères d'admissibilité.

### □ Actifs financiers

### ■ Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes en banque et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et, le cas échéant, du découvert bancaire lorsque celui-ci varie fréquemment entre le découvert et le disponible.

### ■ Droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à recevoir – SAAQ

Les droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à recevoir – SAAQ sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces droits.

### □ Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés.

### 3. Modifications comptables

#### ☐ Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1<sup>er</sup> avril 2017, la Société a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

<b>Norme</b>	<b>Adoption</b>
SP 2200, <i>Information relative aux apparentés</i>	Prospective
SP 3210, <i>Actifs</i>	Prospective
SP 3320, <i>Actifs éventuels</i>	Prospective
SP 3380, <i>Droits contractuels</i>	Prospective
SP 3420, <i>Opérations interentités</i>	Prospective

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Société. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

### 4. Intérêts

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 021	2 393
Placements	8 695	4 986
	<b>13 716</b>	<b>7 379</b>

## 5. Honoraires d'administration

	2018	2017
Frais de gestion relatifs aux ententes de services avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la SAAQ et le ministère des Finances	2 111	1 968
Frais de perception de la SAAQ – droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition	974	914
	<b>3 085</b>	<b>2 882</b>

## 6. Équivalents de trésorerie

	2018	2017
<b>Billet à escompte</b>		
Émetteur apparenté, taux fixe de 1,25 %, échéant en avril 2018, valeur nominale : 227 400	227 384	—
<b>Obligation</b>		
Émetteur apparenté, taux variable correspondant au taux CDOR + marge de 0,39 % ayant varié entre 0,886 % à 1,734 % au cours de l'exercice, échéant en juin 2018, valeur nominale : 75 000	75 086	—
<b>Billet à terme au porteur</b>		
Banque Nationale du Canada (2017 : taux fixe de 0,50 %, échu en avril 2017, valeur nominale : 250 000)	—	249 993
	<b>302 470</b>	<b>249 993</b>

## 7. Placements

	2018	2017
<b>Obligations</b>		
Émetteurs apparentés, taux variable correspondant au taux CDOR + marge variant de 0,185 % à 0,39 %, ayant varié entre 0,886 % à 1,734 % au cours de l'exercice, échéant entre juin et décembre 2018, valeur nominale : 720 136 (2017 : taux variable correspondant au CDOR + marge de 0,265 % ayant varié entre 0,867 % et 0,96 % au cours de l'exercice, échu en avril 2017, valeur nominale : 492 000)	721 350	492 161
Émetteur apparenté, taux fixe entre 1,383% et 1,403 %, échéant en décembre 2018, valeur nominale : 132 100 (2017 : taux fixe entre 0,69 % et 0,74 %, échéance entre juin et décembre 2017, valeur nominale : 293 000)	134 379	297 827
Émetteurs non apparentés, taux fixe entre 1,114 % et 2,061 %, échéant entre mai 2018 et décembre 2019, valeur nominale : 113 440 (2017 : taux fixe entre 1,60 % et 1,61 %, échéance entre juin et septembre 2017, valeur nominale : 6 828)	116 098	6 831
	<b>971 827</b>	<b>796 819</b>

## 8. Crédoiteurs et charges à payer

	2018	2017
Honoraires d'administration	1 052	965
Transferts aux municipalités et aux organismes municipaux – comptant	441 925	447 478
Transferts – intérêts	4 393	5 259
	<b>447 370</b>	<b>453 702</b>

## 9. Transferts et contributions reportés

	2018	2017
<b>Transferts – Gouvernement du Canada – Taxe sur l'essence</b>		
Solde au début de l'exercice	638 511	580 994
Sommes obtenues de l'exercice courant	481 130	486 975
Virement de l'exercice	(549 289)	(429 458)
Solde à la fin de l'exercice	<b>570 352</b>	<b>638 511</b>
<b>Droits d'immatriculation additionnels – SAAQ</b>		
Solde au début de l'exercice	37 618	54 237
Contributions obtenues de l'exercice courant	76 520	72 986
Virement de l'exercice	(62 242)	(89 605)
Solde à la fin de l'exercice	<b>51 896</b>	<b>37 618</b>
	<b>622 248</b>	<b>676 129</b>

## 10. Dû au gouvernement du Québec

	2018	2017
Facilité de crédit autorisée du ministre des Finances de 25 000. Les montants prélevés porteront intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada pendant la durée de cette avance. Le taux préférentiel a varié de 2,70 % à 3,45 % pour 2018 et était de 2,70 % en 2017.	2 044	9
	<b>2 044</b>	<b>9</b>

## 11. Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires

Les obligations découlant de ces ententes de transfert sont des emprunts contractés par des bénéficiaires pour le financement d'infrastructures de divers programmes qui portent intérêt à des taux variant de 1,25 % à 8,0 % (2017 : 1,25 % à 8,0 %). Le remboursement de capital est établi sur une période allant de 2018-2019 à 2023-2024 et subséquentes dont l'échéance maximale est 2031.

Par ailleurs, à la suite de la vérification finale de certains projets de la STM qui ont été réalisés en 2012, le montant de la subvention autorisée par la Société a été revu à la baisse. Comme le financement des projets avait déjà été obtenu par la STM, il a été convenu de maintenir les paiements selon la cédule initiale, soit de 2012-2021 aux taux variant de 2,71 % à 4,10 %, et que la STM rembourse le montant autorisé en trop, de 1 847, au même rythme et aux mêmes conditions que la cédule initiale.

L'échéancier suivant présente les versements annuels prévus. Les versements effectués au cours de l'exercice sont de 50 335 (2017 : 49 649).

### **Échéancier des versements en capital et intérêts<sup>(1)</sup>**

<b>Exercices financiers</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>
2018-2019	47 141	8 148
2019-2020	39 165	6 557
2020-2021	31 515	5 256
2021-2022	20 469	4 188
2022-2023	12 997	3 527
2023-2024 et subséquentes	69 346	13 966
	<b>220 633</b>	<b>41 642</b>

(1) Cet échéancier inclut les versements prévus pour les obligations en attente de financement.

## 12. Droits et obligations contractuels

### Droits contractuels

En vertu de l'Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence 2014-2024 signée le 23 juin 2014, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser annuellement un montant total minimal de 2 000 000 réparti entre les différentes provinces, les différents territoires et les Premières Nations. La répartition des sommes n'a pas encore été annoncée par le gouvernement du Canada pour les exercices 2019-2020 et suivants.

La part attribuée à la Société, qui lui sera versée au cours de l'exercice 2018-2019 est la suivante :

	<b>2018-2019</b>
Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence 2014-2024	504 041

## 12. Droits et obligations contractuels (suite)

### ❑ Obligations contractuelles

La Société s'est engagée à verser une aide financière à divers municipalités et organismes municipaux en vertu des programmes suivants :

	2018	2017
<b>Programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec</b>		
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	390 930	447 731
Programme d'infrastructures de transport en commun	43 464	138 845
	<b>434 394</b>	<b>586 576</b>

### Échéancier des obligations contractuelles

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	390 930	—	—	—
Programme d'infrastructures de transport en commun	6 240	35 589	1 630	5
	<b>397 170</b>	<b>35 589</b>	<b>1 630</b>	<b>5</b>

## 13. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

### ❑ Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement attribuable aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'assumer en raison d'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés aux postes suivants : trésorerie, équivalents de trésorerie, intérêts courus à recevoir, placements, sommes à recevoir de la STM et droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à recevoir – SAAQ.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actifs financiers dans l'état de la situation financière.

### ■ Trésorerie, équivalents de trésorerie, placements et intérêts courus à recevoir

La politique et la stratégie de placements et de gestion des liquidités de la Société précisent le type de véhicules de placements autorisés dans lequel la Société peut investir. Aux 31 mars 2018 et 2017, les excédents de trésorerie ont été investis dans des billets à escompte, des obligations et des billets à terme auprès du Gouvernement du Québec, de Financement-Québec et d'une institution financière réputée. Par conséquent, le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux placements est essentiellement réduit au minimum parce qu'ils sont détenus jusqu'à échéance dans une institution financière réputée ou auprès du Gouvernement du Québec. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

## 13. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### ■ Sommes à recevoir de la STM et droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à recevoir – SAAQ

La Société est peu exposée au risque de crédit puisqu'il s'agit de sommes à recevoir de la STM et de la SAAQ, des organismes publics. Aucune provision n'a été comptabilisée. Pour la SAAQ, les sommes seront encaissées dans les 30 jours (2017 : 30 jours). Pour la STM, les encaissements seront effectués d'ici 2021, selon la cédule de remboursement établie.

La Société estime que son risque de ne pas être en mesure de recouvrer ses créances est faible compte tenu que ces dernières sont entièrement attribuables à des organismes publics.

### □ Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de répondre à ses besoins de trésorerie ou à réunir les sommes nécessaires pour honorer ses engagements financiers. La Société effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour faire face à ses obligations et détient suffisamment de placements convertibles en trésorerie. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation de ses activités et les sources de financement disponibles seront suffisants pour respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

#### Échéance estimative des passifs financiers

Créditeurs et charges à payer	2018	2017
90 jours et moins	11 978	152 955
Plus de 90 jours	435 392	300 747
	<b>447 370</b>	<b>453 702</b>

Les échéances estimatives se rapportant aux obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires sont présentées à la note 11.

### □ Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Compte tenu qu'une part importante de ses fonds est composée d'équivalents de trésorerie et de placements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt, la Société recherche les conditions de placements les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 0,50 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 2 627 sur l'excédent annuel (2017 : 2 036).

## **14. Opérations entre apparentés**

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Société. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées n'a été conclue entre la Société et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

## **15. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de 2017 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2018.



## GOVERNANCE

La Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est une société d'État relevant du ministre des Finances. En vertu de sa loi constitutive, ses états financiers annuels sont sujets à un audit du Vérificateur général du Québec (VGQ). L'organisation finance ses dépenses à même ses revenus.

La gouvernance de la SOFIL est assurée par un conseil d'administration dont les membres proviennent de tous les milieux visés par ses activités. Le conseil d'administration est appuyé dans l'exercice de ses responsabilités par un comité d'audit et par un comité d'éthique. Ces comités ont notamment pour but d'émettre des recommandations au conseil d'administration quant aux décisions qui relèvent de leurs champs d'expertise.

### Membres du conseil d'administration au 31 mars 2018

Marc Grandisson  
 Sous-ministre adjoint au droit fiscal, à l'optimisation des revenus et aux politiques locales et autochtones  
 Ministère des Finances  
 Président du conseil d'administration

Simon Bergeron  
 Sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur  
 Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
 Vice-président du conseil d'administration

Frédéric Guay  
 Sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales  
 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Lise Lallemand  
 Sous-ministre adjointe aux services à la gestion  
 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Jérôme Unterberg  
 Sous-ministre adjoint à l'électrification des transports, à la sécurité et à la mobilité  
 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Vacant(e)  
 Membre du conseil d'une municipalité

Vacant(e)  
 Membre du conseil d'une municipalité

## □ Conseil d'administration

### ■ Mandat et responsabilités

Le conseil d'administration est chargé de réaliser la mission de l'organisation, pour laquelle le président assure les fonctions et les pouvoirs édictés dans la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S 11.0102) et dans les règlements internes.

Le conseil d'administration supervise, avec vigilance, la gestion financière et informationnelle de la SOFIL afin qu'elle puisse répondre aux plus hauts standards d'intégrité, d'efficacité et d'imputabilité.

De plus, le conseil d'administration veille à l'application des dispositions de sa loi constitutive et des règlements et politiques internes. De façon générale, il :

- s'assure que l'aide financière versée par la SOFIL est octroyée en conformité avec le plan d'investissements, les modalités et les conditions fixées par le gouvernement;
- adopte les directives et les politiques qui régissent l'administration de l'organisation;
- conclut les ententes de service et de perception avec des ministères et des organismes du gouvernement;
- adopte les budgets;
- approuve le rapport annuel et les états financiers.

### ■ Composition

Le conseil d'administration est composé de sept membres nommés par le gouvernement, dont cinq hauts fonctionnaires et deux élus municipaux. Ces derniers sont nommés après consultation des représentants du milieu municipal, dont ceux de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec, ce qui confère au milieu municipal une tribune additionnelle pour exprimer ses préoccupations et ses besoins en matière d'infrastructures.

Tous les administrateurs exercent leurs fonctions à temps partiel et sont soumis au code d'éthique et de déontologie de la SOFIL.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, M. Jérôme Unterberg, sous-ministre adjoint au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, a été nommé le 20 décembre 2017 à titre de membre du conseil à la suite de la démission de M. André Meloche le 27 juillet 2017. Par ailleurs, les mandats de M<sup>me</sup> Déborah Bélanger et de M. Jean-Guy Poirier se sont terminés le 5 novembre 2017 à la suite de la fin de leur mandat d'élu municipal.

### ■ Sommaire des activités pour l'exercice 2017-2018

Au cours de l'exercice 2017-2018, le conseil s'est réuni à deux reprises. Le taux de participation des administrateurs à ces réunions, en personne ou par conférence téléphonique, a été de 83 %.

Au cours de ces réunions, les membres du conseil d'administration ont approuvé, entre autres, le rapport d'activité 2016-2017, les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017 et le budget 2018-2019. De plus, une première politique de gestion des documents de la SOFIL a été adoptée par les membres.

Dans l'exercice de son mandat, le conseil confie des mandats particuliers au comité d'audit et au comité d'éthique, selon leur expertise. Ces comités font rapport de leurs activités au conseil, lorsque requis.

## ☐ **Comité d’audit**

### ■ **Mandat et composition**

Le mandat du comité d’audit est d’assister le conseil dans l’exercice de ses responsabilités de supervision en examinant de façon ponctuelle, les informations financières de la SOFIL, la gestion des risques et les audits externes réalisés. Il s’intéresse principalement à l’intégrité de l’information financière et à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et d’optimisation des processus. Il peut, à son appréciation, faire appel à des experts et à des conseillers externes.

M. Simon Bergeron et M<sup>me</sup> Lise Lallemand sont membres de ce comité ainsi que M. David St-Martin à titre de membre non votant. Au 31 mars 2018, un poste au sein du comité est vacant à la suite de la fin du mandat de M. Jean-Guy Poirier. Le président du conseil d’administration peut assister aux réunions du comité à titre de membre d’office.

### ■ **Sommaire des activités pour l’exercice clos le 31 mars 2018**

Au cours de l’exercice clos le 31 mars 2018, le comité a tenu trois réunions au cours desquelles il a notamment :

- validé son plan de travail pour l’année 2017-2018;
- étudié les recommandations des auditeurs internes et externes, de même que celles du VGQ;
- effectué le suivi des principaux risques;
- recommandé l’adoption du budget 2018-2019.

Enfin, le comité a rencontré les représentants du VGQ pour discuter de différents sujets, dont le plan d’audit de l’exercice clos le 31 mars 2018.

## ☐ **Comité d’éthique**

### ■ **Mandat et composition**

Le mandat du comité d’éthique consiste à émettre toute recommandation à l’égard de tout sujet inclus dans le code d’éthique et de déontologie de la SOFIL ou résultant de son application.

Le comité d’éthique est formé par le conseil d’administration qui en désigne les membres, sur recommandation du président. Au 31 mars 2018, M. Frédéric Guay et M<sup>me</sup> Lise Lallemand sont membres de ce comité. Au 31 mars 2018, un poste au sein du comité est vacant à la suite de la fin du mandat de M. Jean-Guy Poirier.

### ■ **Sommaire des activités pour l’exercice 2017-2018**

Au cours de l’exercice clos le 31 mars 2018, aucun événement n’a justifié la tenue d’une réunion du comité.

## Assiduité des administrateurs et administratrices aux réunions du conseil d'administration et des comités permanents pour l'exercice 2017-2018<sup>(1)</sup>

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité d'éthique <sup>(2)</sup>
Marc Grandisson	2/2	—	—
Déborah Bélanger <sup>(3)</sup>	1/1	—	—
Simon Bergeron	2/2	3/3	—
Frédéric Guay	2/2	—	s. o.
Lise Lallemand	2/2	3/3	s. o.
André Meloche <sup>(4)</sup>	0/1	—	—
Jean-Guy Poirier <sup>(3)</sup>	0/1	1/1	s. o.
Jérôme Unterberg <sup>(5)</sup>	1/1	—	—

(1) Toutes les absences aux réunions du conseil d'administration et des comités ont été motivées.

(2) Aucun événement n'a justifié la tenue d'une réunion de ce comité.

(3) Les mandats de M<sup>me</sup> Déborah Bélanger et de M. Jean-Guy Poirier ont pris fin en novembre 2017 à la suite de la terminaison de leur mandat d'élu municipal.

(4) M. André Meloche a démissionné du conseil d'administration le 27 juillet 2017.

(5) M. Jérôme Unterberg a été nommé membre du conseil d'administration par le gouvernement du Québec le 20 décembre 2017.

### Gestion des risques

Le conseil d'administration accorde une attention soutenue à l'identification et au contrôle des risques inhérents aux activités de la SOFIL. À cet égard, il a poursuivi la mise en œuvre de la démarche de gestion intégrée des risques émanant du plan de contrôle interne adopté en 2007, puis révisé à trois reprises au cours des années suivantes.

Le plan de contrôle permet au conseil d'administration d'adopter une approche cohérente en matière de planification et d'allocation des ressources financières et informationnelles afin de mieux protéger les actifs de l'organisation et d'assurer une saine gestion des fonds sous sa responsabilité.

### Code d'éthique et de déontologie

Conformément à la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, les membres du conseil d'administration ont approuvé un code d'éthique et de déontologie qui leur est applicable.

Le Code d'éthique et de déontologie à l'intention des administrateurs est disponible sur le site Web de la SOFIL au [www.sofil.gouv.qc.ca](http://www.sofil.gouv.qc.ca).

En 2017-2018, aucun manquement à ce code d'éthique et de déontologie n'a été constaté ou signalé.



## EXIGENCES LÉGISLATIVES

### **Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels**

#### ■ **Diffusion**

Les renseignements concernant la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), les programmes de même que les documents d'intérêt pour le public sont disponibles sur le site Web de l'entité à l'adresse suivante : [www.sofil.gouv.qc.ca](http://www.sofil.gouv.qc.ca).

#### ■ **Traitement des demandes d'information**

En 2017-2018, la SOFIL n'a reçu aucune demande de renseignements en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

### **Politique de financement des services publics**

La Politique de financement des services publics, annoncée lors du budget 2009-2010, vise, au moyen de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et la transparence, de même qu'à assurer une reddition de comptes relative au processus tarifaire.

— En vertu de cette politique, la SOFIL doit faire une reddition de comptes sur ses pratiques en matière de tarification et l'inclure dans son rapport d'activité.

Bien que l'organisation n'impose pas de tarifs à sa clientèle, elle bénéficie de recettes provenant du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée perçues par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

#### ■ **Cible de financement**

Le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée sont fixés par décision du gouvernement en vertu du Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> RLRQ, chapitre C-24.2, r. 29.

## ■ **Indexation des droits à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée**

Le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée sont indexés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, conformément à la Politique de financement des services publics.

Aux termes de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière, les tarifs fixés par le gouvernement pour l'ensemble des prestations offertes dans le cours des activités de la SAAQ sont indexés de plein droit selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, excluant les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de douze mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé.

Le taux relatif à cette variation annuelle, pour la période de douze mois s'étant terminée le 30 septembre 2017, s'est établi à 0,82 % et correspond à l'indexation des droits à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## □ **Gestion et contrôle des effectifs**

L'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) stipule que tout organisme public visé doit faire état de l'application des dispositions de la Loi dans son rapport annuel.

— Aux fins de l'application des mesures prévues par cette loi, la période fixée par le Conseil du trésor débute le 1<sup>er</sup> avril 2017 et se termine le 31 mars 2018.

Cet état de l'application des dispositions de la Loi doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi. Il doit aussi inclure les renseignements relatifs aux contrats de service déterminés par le Conseil du trésor comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.

Le 16 décembre 2014, le Conseil du trésor a déterminé que les organismes doivent indiquer dans leur rapport annuel le total en nombre et en valeur de ces contrats de service, en distinguant ceux conclus avec des personnes physiques.

## ■ **Niveau d'effectif et répartition d'emploi**

La SOFIL ne dispose d'aucun effectif.

## ■ Renseignements relatifs aux contrats de service

Placée sous l'autorité du ministre des Finances, la SOFIL concrétise sa mission et assure la gestion quotidienne de ses opérations grâce à des ententes de service conclues avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le ministère des Finances (MFQ) et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), comme le prévoit l'article 9 de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

### **Mandats des partenaires en vertu des ententes de service et de l'entente de perception**

<b>Ministères et organisme</b>	<b>Mandats</b>
MAMOT	Gestion des programmes qui concernent les projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et ceux ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.
MFQ	Comptabilité, secrétariat et gestion des fonds et du compte bancaire de la SOFIL.
MTMDET	Gestion des programmes qui concernent les projets d'infrastructures de transport en commun et de voirie locale.
SAAQ	Perception du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée.

#### ■ Entente de service SOFIL-MAMOT

Le 9 février 2016, la SOFIL et le MAMOT ont conclu une entente de service prévoyant que la SOFIL rembourse au MAMOT, pour l'exécution complète et entière des obligations prévues par l'entente, le coût des services rendus, jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas 0,5 % des sommes autorisées aux municipalités pour la durée de l'Entente administrative Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence, ou jusqu'à la finalisation complète de la gestion des programmes qui découlent de l'Entente.

#### ■ Entente de service SOFIL-MFQ

Le 16 décembre 2014, la SOFIL et le MFQ ont conclu une entente de service prévoyant que la SOFIL verse au MFQ, en considération des services rendus, à titre d'honoraires pour l'exécution pleine et entière des engagements prévus par l'entente, un montant correspondant au total des montants suivants :

- le traitement annuel de deux agents de recherche et de planification socio-économique;
- les frais de garde de valeurs et les frais de transaction payés par le MFQ en rapport avec la gestion du portefeuille d'actifs de la SOFIL;
- les frais occasionnés par le recours à d'autres ressources externes, par exemple en matière financière et juridique.

#### ■ Entente de service SOFIL-MTMDET

Le 1<sup>er</sup> septembre 2015, la SOFIL et le MTMDET ont conclu une entente de service prévoyant que la SOFIL verse au MTMDET, en considération des services rendus, à titre d'honoraires pour l'exécution pleine et entière des engagements prévus par l'entente, un montant de 350 000 \$ pour chaque exercice financier.

## ▪ Entente de perception SOFIL-SAAQ

Le 12 décembre 2009, la SOFIL et la SAAQ ont conclu une entente administrative relative à la perception du droit d'immatriculation additionnel à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée.

À la perception de ce droit s'est ajoutée celle relative au droit d'acquisition applicable pour ces mêmes véhicules depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

L'entente prévoit que la SOFIL verse à la SAAQ un montant de 0,80 \$ par transaction effectuée afin de couvrir ses frais d'administration. Également, la SOFIL rembourse les dépenses engagées par la SAAQ pour fournir la certification annuelle exigée.

### Frais de gestion versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2017-2018
MAMOT	1 549,1
MFQ	199,5
MTMDET	350,0
SAAQ <sup>(1)</sup>	986,3
<b>TOTAL</b>	<b>3 084,9</b>

(1) Les frais de perception relatifs au droit d'immatriculation additionnel et au droit d'acquisition sont payés à même les revenus perçus de ces droits.

## □ Développement durable

La Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1) stipule que chaque ministère et organisme de l'administration publique doit rendre compte, dans son rapport d'activité, des objectifs qu'il a poursuivis pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Étant donné que la SOFIL impartit la gestion de ses opérations à d'autres entités gouvernementales, en l'occurrence le MAMOT, le MFQ et le MTMDET, elles-mêmes assujetties à la Loi sur le développement durable, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a décidé d'exempter l'organisation de l'obligation de déposer un nouveau plan d'action de développement durable pour la période 2016-2021.

— Cette exemption demeure valide jusqu'à ce que des changements soient apportés au mode de fonctionnement de l'organisation, le MDDELCC se réservant ainsi le droit de réévaluer l'exemption.

## □ Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

En vertu des dispositions de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, chaque ministère ou organisme doit adopter une politique linguistique s'harmonisant avec sa mission et ses caractéristiques propres. Cette politique doit être approuvée par le conseil d'administration de l'organisme.

Puisque la SOFIL relève du ministre des Finances, la SOFIL a choisi d'adopter et d'appliquer dès 2017-2018 les dispositions de la Politique linguistique du MFQ.

# ANNEXE A : FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE

## 1. Objectif du programme

Le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) a été créé grâce à l'aide financière du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada et mis en œuvre dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures conclue le 18 juillet 2005.

Le FIMR avait pour objectif de permettre la réalisation de travaux d'infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées, le développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales et la réalisation de travaux d'infrastructures de soutien au développement local et régional.

## 2. Répartition de l'enveloppe

Le FIMR disposait d'une enveloppe de 463,8 millions de dollars, financée à parts égales par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

- La contribution du gouvernement du Québec a été versée par la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) à partir des sommes déjà prévues dans l'enveloppe du programme.

### Répartition de l'enveloppe du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale

(en millions de dollars)

Volet		Gouvernement fédéral	Gouvernement du Québec	Total
FIMR 1	Infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées	143,1	143,1	286,2
FIMR 2	Développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales	2,0	2,0	4,0
FIMR 3	Infrastructures de soutien au développement local ou régional	86,8	86,8	173,6
<b>ENVELOPPE</b>		<b>231,9</b>	<b>231,9</b>	<b>463,8</b>

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## 3. Calcul de l'aide financière

### □ FIMR 1

Dans le cas des projets de mise en place ou de mise aux normes des infrastructures municipales d'approvisionnement en eau (installations de captage, conduites d'amenée, réservoirs d'emmagasiner) et de traitement de l'eau potable (usines) pour que cette eau soit conforme aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable, l'aide financière ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible.

Dans le cas des projets de conduites d'interception et de stations de traitement des eaux usées, l'aide financière ne peut excéder 85 % du coût maximal admissible.

Dans tous les autres cas, l'aide financière ne peut excéder 66⅔ % du coût maximal admissible.

Exceptionnellement, l'aide financière pouvait être majorée pour des projets d'approvisionnement en eau, de traitement de l'eau potable et d'interception et d'assainissement des eaux usées, suivant les modalités du programme et à un taux majoré qui ne pouvait pas dépasser 25 millions de dollars.

Aux fins du calcul de l'aide financière, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire déterminait le coût maximal admissible des travaux reconnus admissibles sur la base de la solution plausible la plus économique.

#### ☐ FIMR 2

Le coût maximal admissible d'un projet du FIMR 2 ne pouvait pas excéder 150 000 \$. L'aide financière ne pouvait excéder 66% % du coût maximal admissible pour une aide financière maximale de 100 000 \$.

#### ☐ FIMR 3

L'aide financière ne pouvait pas excéder 66% % du coût maximal admissible.

## 4. Aide financière accordée au 31 mars 2018

Au 31 mars 2018, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le versement d'un montant d'un peu plus de 423,4 millions de dollars, soit 91,3 % de l'enveloppe.

— Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont contribué à hauteur d'environ 211,7 millions de dollars chacun.

### Fonds sur l'infrastructure municipale rurale au 31 mars 2018

(en dollars)

Bénéficiaire	Projet	Subvention approuvée	Subvention versée ou reconnue	Solde de l'engagement
<b>Région 16</b>				
<b>Montérégie</b>				
Hudson	Assainissement des eaux usées et alimentation en eau potable	15 325 825	15 255 760	70 066
Municipalités pour lesquelles il n'y a plus de soldes d'engagement pour des projets financés dans le cadre du programme		408 109 366	408 109 366	—
<b>TOTAL</b>		<b>423 435 191</b>	<b>423 365 126</b>	<b>70 066</b>

Note : Aux fins de présentation, seul le projet ayant un solde d'engagement est présenté. Pour de plus amples renseignements sur l'ensemble des projets ayant bénéficié d'une subvention dans le cadre du programme, le lecteur est invité à consulter le site Web de la SOFIL.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## ANNEXE B : PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

### 1. Objectif du programme

Le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) vise à permettre la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures à la faveur d'une aide financière gouvernementale. Il vise également à favoriser l'implantation et le maintien d'expertise technique en région.

### 2. Répartition de l'enveloppe

Le 14 juin 2004, le gouvernement du Québec a bonifié de près de 200 millions de dollars l'enveloppe des travaux admissibles aux sous-volets 1.1 et 1.2 du volet 1 du PIQM. La contribution additionnelle initiale du gouvernement s'élève à près de 100 millions de dollars, l'autre partie de la bonification étant assumée par les municipalités.

La contribution additionnelle du gouvernement du Québec est versée par la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) à partir des sommes déjà prévues dans l'enveloppe du programme. La gestion du programme relève du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

#### Répartition de l'enveloppe du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (en millions de dollars)

Volet	Projet	Gouvernement		Total
		du Québec	Municipalités	
Volet 1, sous-volet 1.1	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout et mise aux normes des infrastructures pour l'eau potable (municipalités de 2 000 habitants et plus)	46,8	46,8	93,6
Volet 1, sous-volet 1.2	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout et mise aux normes des infrastructures pour l'eau potable (municipalités de 2 000 habitants et moins)	48,8	48,8	97,6
<b>ENVELOPPE<sup>(1)</sup></b>		<b>95,6</b>	<b>95,6</b>	<b>191,2</b>

(1) La contribution initiale du gouvernement du Québec s'élevait à 100 millions de dollars. À la suite d'une révision des coûts estimés des travaux, la contribution du Québec a été réduite à 95,6 millions de dollars.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### 3. Calcul de l'aide financière

Dans le cas des projets de mise en place, de mise aux normes, d'agrandissement ou de rénovation d'infrastructures municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, l'aide financière ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible.

Dans le cas des projets de mise en place ou de mise aux normes d'ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées, l'aide financière ne peut excéder 85 % du coût maximal admissible.

Dans tous les autres cas, l'aide financière ne peut excéder 66⅔ % du coût maximal admissible.

Aux fins du calcul de l'aide financière, le MAMOT détermine le coût maximal admissible des travaux reconnus admissibles sur la base de la solution plausible la plus économique.

## 4. Aide financière accordée au 31 mars 2018

Au 31 mars 2018, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le versement d'un montant de 87,4 millions de dollars, soit 91,5 % de l'enveloppe.

### Programme d'infrastructures Québec-Municipalités au 31 mars 2018

(en dollars)

Bénéficiaire	Projet	Subvention approuvée	Subvention versée ou reconnue	Solde de l'engagement
<b>Région 01 Bas-Saint-Laurent</b>				
Saint-Adelme	Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable	3 530 606	2 824 481	706 125
<b>Région 05 Estrie</b>				
Scotstown	Alimentation en eau souterraine	528 017	422 413	105 604
<b>Sous-total</b>		<b>4 058 623</b>	<b>3 246 894</b>	<b>811 729</b>
Municipalités pour lesquelles il n'y a plus de soldes d'engagement pour des projets financés dans le cadre du programme		83 377 013	83 377 013	—
<b>TOTAL</b>		<b>87 435 636</b>	<b>86 623 907</b>	<b>811 729</b>

Note : Pour des fins de présentations, seuls les projets ayant un solde d'engagement sont présentés. Pour de plus amples renseignements sur l'ensemble des projets ayant bénéficié d'une subvention dans le cadre du programme, le lecteur est invité à consulter le site Web de la SOFIL.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

# ANNEXE C : PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN COMMUN

## 1. Objectif du programme

Mis en place dans le cadre des ententes administratives Canada-Québec relatives au Fonds de la taxe sur l'essence, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) a pour objectif de contribuer au financement des infrastructures municipales et locales en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale, de transport en commun et d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Le programme TECQ couvre trois périodes distinctes, soit 2005-2010 (TECQ I), 2010-2014 (TECQ II) et 2014-2019 (TECQ III).

## 2. Répartition des enveloppes

Pour les périodes couvertes par le programme TECQ, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports détermine les enveloppes disponibles pour chacune des sociétés de transport en commun et les autres organismes de transport. Cette répartition est effectuée à partir de l'achalandage de chacun des groupes selon une ou des années déterminées, après consultation de l'Association du transport urbain du Québec par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Les enveloppes calculées pour chacune des sociétés et chacun des organismes de transport en commun leur sont réservées jusqu'à la fin de la période du programme et sont reportées d'année en année jusqu'à épuisement des sommes disponibles.

### Répartition des enveloppes, par période et par source de revenu

(en millions de dollars)

	Gouvernement du Québec			Gouvernement fédéral	Intérêts	Enveloppe <sup>(2)</sup>
	SOFIL	Autres <sup>(1)</sup>	Total			
TECQ 2005-2010	85,9	—	85,9	383,9	—	469,8
TECQ 2010-2014	121,2	57,0	178,2	351,6	30,3	560,1
TECQ 2014-2019	314,2	307,9	622,1	517,5	17,5	1 157,0
<b>TOTAL DES ENVELOPPES</b>	<b>521,3</b>	<b>364,8</b>	<b>886,2</b>	<b>1 253,0</b>	<b>47,8</b>	<b>2 187,0</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Crédits budgétaires administrés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

(2) Enveloppes révisées selon le décret numéro 435-2018 du 28 mars 2018.

Source : Ministère des Finances.

### 3. Aide financière accordée au 31 mars 2018

#### □ TECQ I

Au 31 mars 2018, les subventions approuvées par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports s'élevaient à 469,8 millions de dollars, soit près de la totalité des enveloppes allouées aux organismes de transport en commun.

#### Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2010 – Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2018 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
<b>Sociétés de transport en commun</b>				
Société de transport de Montréal	342 810 739	342 810 739	342 810 739	—
Réseau de transport de la Capitale	37 130 159	37 129 667	35 954 349	1 175 318
Réseau de transport de Longueuil	25 287 176	25 274 998	25 274 998	—
Société de transport de Laval	18 401 394	18 401 394	18 401 394	—
Société de transport de l'Outaouais	15 895 102	15 895 102	15 872 392	22 710
Société de transport de Sherbrooke	6 260 344	6 255 137	6 255 137	—
Société de transport de Saguenay	4 547 832	4 547 832	4 547 832	—
Société de transport de Lévis	2 425 613	2 425 613	2 425 613	—
Société de transport de Trois-Rivières	2 725 070	2 725 070	2 725 070	—
<b>Sous-total</b>	<b>455 483 429</b>	<b>455 465 552</b>	<b>454 267 524</b>	<b>1 198 028</b>
<b>Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun</b>				
Réseau de transport métropolitain <sup>(1)</sup>	12 406 787	12 406 787	12 406 787	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 612 365	1 612 365	1 612 365	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	—	—	—	—
Drummondville	32 634	32 634	32 634	—
Granby	47 015	47 015	47 015	—
Mont-Tremblant	92 326	92 326	92 326	—
Rouyn-Noranda	62 798	62 798	62 798	—
Victoriaville	70 279	70 279	70 279	—
Rimouski	29 810	29 810	29 810	—
Baie-Comeau	—	—	—	—
Salaberry-de-Valleyfield	—	—	—	—
Thetford-Mines	—	—	—	—
Val-d'Or	—	—	—	—
Sept-Îles	—	—	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>14 354 014</b>	<b>14 354 014</b>	<b>14 354 014</b>	<b>—</b>
<b>TOTAL</b>	<b>469 837 443</b>	<b>469 819 566</b>	<b>468 621 538</b>	<b>1 198 028</b>

(1) Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, le Réseau de transport métropolitain assume les responsabilités et les obligations des conseils intermunicipaux de transport, du Conseil régional de transport de Lanaudière ainsi que du service de transport collectif de la Ville de Sainte-Julie, lesquels ont été abolis à la même date.

Source : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

## □ TECQ II

Au 31 mars 2018, les subventions approuvées par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports s'élèvent à 557,1 millions de dollars, soit 99,5 % des enveloppes allouées aux organismes de transport en commun.

### Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2014 – Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2018 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
<b>Société de transport en commun</b>				
Société de transport de Montréal	414 622 672	412 239 684	377 568 386	34 671 298
Réseau de transport de la Capitale	24 388 806	24 323 889	24 323 889	—
Réseau de transport de Longueuil	42 797 561	42 797 561	42 797 561	—
Société de transport de Laval	26 107 107	26 029 134	26 029 134	—
Société de transport de l'Outaouais	22 704 819	22 710 729	22 710 729	—
Société de transport de Sherbrooke	3 806 335	3 795 822	3 714 239	81 583
Société de transport de Saguenay	2 570 069	2 570 069	2 431 260	138 809
Société de transport de Lévis	4 704 560	4 704 560	4 704 560	—
Société de transport de Trois-Rivières	2 459 930	2 459 930	2 459 930	—
<b>Sous-total</b>	<b>544 161 859</b>	<b>541 631 378</b>	<b>506 739 688</b>	<b>34 891 690</b>
<b>Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun</b>				
Réseau de transport métropolitain <sup>(1)</sup>	13 523 784	13 070 180	11 848 480	1 221 700
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 063 456	1 063 456	1 063 456	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	474 515	469 515	469 515	—
Drummondville	69 322	69 322	69 322	—
Granby	314 873	314 873	314 873	—
Mont-Tremblant	189 075	189 075	189 074	1
Rouyn-Noranda	29 367	29 367	29 367	—
Victoriaville	—	—	—	—
Rimouski	64 856	64 856	64 856	—
Baie-Comeau	113 971	96 278	96 278	—
Salaberry-de-Valleyfield	77 709	77 709	77 709	—
Thetford Mines	—	—	—	—
Val-d'Or	—	—	—	—
Sept-Îles	48 366	48 366	48 366	—
<b>Sous-total</b>	<b>15 969 294</b>	<b>15 492 997</b>	<b>14 271 296</b>	<b>1 221 701</b>
<b>TOTAL</b>	<b>560 131 153</b>	<b>557 124 375</b>	<b>521 010 984</b>	<b>36 113 391</b>

(1) Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, le Réseau de transport métropolitain assume les responsabilités et les obligations des conseils intermunicipaux de transport, du Conseil régional de transport de Lanaudière ainsi que du service de transport collectif de la Ville de Sainte-Julie, lesquels ont été abolis à la même date.

Source : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

## □ TECQ III

Au 31 mars 2018, les subventions approuvées par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports s'élèvent à 261,2 millions de dollars, soit près de 23 % des enveloppes allouées aux organismes de transport en commun.

### Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2019 – Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2018 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
<b>Société de transport en commun</b>				
Société de transport de Montréal	805 292 877	72 030 405	71 983 381	47 024
Réseau de transport de la Capitale	112 969 915	66 022 219	64 343 951	1 678 268
Réseau de transport de Longueuil	62 609 957	38 498 489	33 183 817	5 314 672
Société de transport de Laval	36 068 336	17 189 104	15 061 647	2 127 457
Société de transport de l'Outaouais	33 537 546	33 411 273	27 365 679	6 045 594
Société de transport de Sherbrooke	19 530 849	3 972 744	3 777 762	194 982
Société de transport de Saguenay	13 138 817	6 371 124	2 140 793	4 230 331
Société de transport de Lévis	7 282 671	4 551 206	4 551 206	—
Société de transport de Trois-Rivières	7 909 011	5 165 100	2 736 297	2 428 803
<b>Sous-total</b>	<b>1 098 339 979</b>	<b>247 211 664</b>	<b>225 144 533</b>	<b>22 067 131</b>
<b>Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun</b>				
Réseau de transport métropolitain <sup>(1)</sup>	49 603 530	13 738 771	12 757 846	980 925
Saint-Jean-sur-Richelieu	4 013 007	39 098	39 098	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	1 116 143	69 678	63 120	6 558
Drummondville	1 355 387	57 033	57 033	—
Granby	424 296	—	—	—
Mont-Tremblant	238 465	30 521	30 521	—
Rouyn-Noranda	383 738	—	—	—
Victoriaville	376 708	—	—	—
Rimouski	360 108	23 167	23 167	—
Baie-Comeau	196 606	—	—	—
Salaberry-de-Valleyfield	101 420	—	—	—
Thetford Mines	140 260	—	—	—
Val-d'Or	155 197	—	—	—
Sept-Îles	40 420	—	—	—
Saint-Georges	91 264	—	—	—
Provision pour nouveaux organismes	100 000	—	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>58 696 549</b>	<b>13 958 268</b>	<b>12 970 785</b>	<b>987 483</b>
<b>Total</b>	<b>1 157 036 528</b>	<b>261 169 932</b>	<b>238 115 318</b>	<b>23 054 614</b>

Source : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

# ANNEXE D : PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES, DE VOIRIE LOCALE ET AUTRES TYPES D'INFRASTRUCTURES

## 1. Objectif du programme

Mis en place dans le cadre des ententes administratives Canada-Québec relatives au Fonds de la taxe sur l'essence, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) a pour objectif de contribuer au financement des infrastructures municipales et locales en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale, de transport en commun et d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

## 2. Répartition des enveloppes

Pour les périodes couvertes par le programme TECQ, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire détermine les enveloppes disponibles.

Les enveloppes calculées pour chacune des municipalités leur sont réservées jusqu'à la fin de la période du programme et sont reportées d'année en année jusqu'à épuisement des sommes disponibles.

### Répartition des enveloppes, par période et par source de revenu (en millions de dollars)

	Gouvernement du Québec			Gouvernement fédéral	Intérêts	Enveloppe <sup>(2)</sup>
	SOFIL	Autres <sup>(1)</sup>	Total			
TECQ 2005-2010	385,7	—	385,7	928,1	—	1 313,8
TECQ 2010-2013	235,9	374,0	609,9	1 479,7	13,2	2 102,9
TECQ 2014-2018	151,4	628,0	779,4	1 885,1	7,5	2 671,9
<b>TOTAL</b>	<b>773,0</b>	<b>1 002,0</b>	<b>1 775,0</b>	<b>4 292,9</b>	<b>20,7</b>	<b>6 088,6</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Crédits budgétaires administrés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

(2) Enveloppe révisée selon le décret numéro 435-2018 du 28 mars 2018.

Source : Ministère des Finances.

**Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 –  
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et autres types  
d'infrastructures au 31 mars 2018**  
(en dollars)

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Enveloppe</b>	<b>Subvention approuvée (engagement)</b>	<b>Investissement réalisé</b>	<b>Solde de l'engagement</b>
<b>Région 01</b>				
<b>Bas-Saint-Laurent</b>				
Albertville	484 259	334 017	282 782	51 235
Amqui	1 856 415	1 780 517	784 517	996 000
Auclair	531 294	531 294	416 355	114 939
Baie-des-Sables	567 701	567 701	567 701	—
Biencourt	541 922	541 922	121 703	420 219
Cacouna	880 212	880 212	880 212	—
Causapsca	982 423	982 423	252 320	730 103
Dégelis	1 107 925	1 107 925	798 407	309 518
Esprit-Saint	512 073	512 073	337 609	174 464
Grand-Métis	482 450	482 450	482 450	—
Grosses-Roches	520 213	156 804	156 804	—
Kamouraska	562 726	562 726	142 822	419 904
L'Isle-Verte	759 233	—	—	—
La Matapédia	434 510	416 661	416 661	—
La Pocatière	1 392 397	43 516	30 809	12 707
La Rédemption	545 540	545 540	344 413	201 127
La Trinité-des-Monts	486 068	244 084	244 084	—
Lac-au-Saumon	752 675	593 812	329 812	264 000
Lac-des-Aigles	553 907	553 907	341 430	212 477
Lejeune	493 304	493 304	493 304	—
Les Hauteurs	547 575	547 291	331 791	215 500
Les Méchins	679 409	—	—	—
Matane	4 208 309	4 208 309	2 207 236	2 001 073
Métis-sur-Mer	564 535	564 535	201 627	362 908
Mont-Carmel	683 479	683 479	674 951	8 528
Mont-Joli	1 934 862	1 934 862	1 711 147	223 715
Notre-Dame-des-Neiges	681 670	681 670	663 670	18 000
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	438 580	438 580	438 580	—
Notre-Dame-du-Portage	698 404	698 404	412 604	285 800
Packington	566 796	566 796	566 796	—
Padoue	489 912	489 912	308 696	181 216
Pohénégamook	1 047 096	1 047 096	536 907	510 189
Price	815 539	32 570	32 570	—
Rimouski	13 935 575	13 935 575	9 276 193	4 659 382
Rivière-Bleue	717 399	203 475	203 475	—

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Enveloppe</b>	<b>Subvention approuvée (engagement)</b>	<b>Investissement réalisé</b>	<b>Solde de l'engagement</b>
Rivière-du-Loup	5 780 276	5 780 276	3 926 612	1 853 665
Rivière-Ouelle	664 937	664 937	664 937	—
Saint-Adelme	541 470	541 470	81 819	459 651
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	917 750	917 750	917 750	—
Saint-Alexandre-des-Lacs	489 912	489 912	489 912	—
Saint-Anaclet-de-Lessard	1 138 453	1 138 453	1 068 111	70 342
Saint-André	581 947	581 947	442 000	139 947
Saint-Antonin	1 372 950	1 372 950	1 152 598	220 352
Saint-Arsène	714 685	541 653	541 653	—
Saint-Athanase	496 244	496 244	357 719	138 525
Saint-Bruno-de-Kamouraska	548 932	548 932	548 932	—
Saint-Charles-Garnier	486 972	—	—	—
Saint-Clément	540 113	397 623	356 623	41 000
Saint-Cléophas	505 063	505 063	305 410	199 653
Saint-Cyprien	690 941	690 941	208 075	482 866
Saint-Damase	522 475	502 672	343 800	158 872
Saint-Denis-De La Bouteillerie	546 671	546 671	546 671	—
Saint-Donat	633 504	633 504	264 642	368 862
Sainte-Angèle-de-Méridi	664 032	664 032	664 032	—
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	815 313	815 313	443 412	371 901
Sainte-Félicité	691 394	159 453	159 453	—
Sainte-Flavie	638 705	638 705	638 705	—
Sainte-Florence	521 118	521 118	416 894	104 224
Sainte-Françoise	517 274	517 274	517 274	—
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	638 479	638 114	638 114	—
Sainte-Irène	503 706	503 706	483 243	20 463
Sainte-Jeanne-d'Arc	500 992	500 992	500 992	—
Saint-Éloi	501 218	501 218	367 442	133 776
Sainte-Luce	1 076 267	1 076 267	1 009 767	66 500
Sainte-Marguerite-Marie	471 143	467 124	424 048	43 076
Sainte-Paule	476 344	287 804	281 639	6 165
Saint-Épiphanie	624 007	624 007	239 950	384 057
Sainte-Rita	495 565	453 972	379 232	74 740
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	506 193	101 239	101 239	—
Saint-Eugène-de-Ladrière	525 640	525 640	525 640	—
Saint-Eusèbe	569 057	564 539	564 539	—
Saint-Fabien	863 026	663 741	441 741	222 000
Saint-François-Xavier-de-Viger	484 033	—	—	—
Saint-Gabriel-Lalemant	607 726	607 726	380 767	226 959
Saint-Gabriel-de-Rimouski	693 203	—	—	—

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Enveloppe</b>	<b>Subvention approuvée (engagement)</b>	<b>Investissement réalisé</b>	<b>Solde de l'engagement</b>
Saint-Germain	490 816	490 816	149 688	341 128
Saint-Guy	448 078	448 078	268 628	179 450
Saint-Honoré-de-Témiscouata	604 334	604 334	546 730	57 604
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	714 911	714 911	188 907	526 004
Saint-Jean-de-Cherbourg	471 821	346 828	146 618	200 210
Saint-Jean-de-Dieu	797 675	784 217	784 217	—
Saint-Jean-de-la-Lande	498 279	404 008	404 008	—
Saint-Joseph-de-Kamouraska	524 962	524 962	524 962	—
Saint-Joseph-de-Lepage	545 540	545 540	436 778	108 762
Saint-Juste-du-Lac	559 786	559 786	407 095	152 691
Saint-Léandre	519 535	519 535	519 535	—
Saint-Léon-le-Grand	654 761	590 053	590 053	—
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	726 670	726 670	726 670	—
Saint-Marc-du-Lac-Long	524 736	524 736	478 924	45 812
Saint-Marcellin	503 706	503 706	292 576	211 130
Saint-Mathieu-de-Rioux	578 103	493 763	493 763	—
Saint-Médard	478 832	478 832	395 400	83 432
Saint-Michel-du-Squatec	702 022	702 022	249 471	452 551
Saint-Modeste	697 273	697 273	153 931	543 342
Saint-Moïse	556 168	556 168	384 562	171 606
Saint-Narcisse-de-Rimouski	658 831	658 831	658 831	—
Saint-Noël	530 163	462 485	274 889	187 596
Saint-Octave-de-Métis	547 349	547 349	523 709	23 640
Saint-Onésime-d'Ixworth	557 977	549 554	549 554	—
Saint-Pacôme	796 318	796 318	361 980	434 338
Saint-Pascal	1 231 166	1 231 166	879 375	351 791
Saint-Paul-de-la-Croix	510 490	510 490	330 327	180 163
Saint-Philippe-de-Néri	630 791	630 791	630 791	—
Saint-Pierre-de-Lamy	455 088	455 088	336 295	118 793
Saint-René-de-Matane	677 148	603 520	243 793	359 727
Saint-Simon	529 485	529 485	529 485	—
Saint-Tharcisius	529 937	461 811	105 852	355 959
Saint-Ulric	804 911	804 911	804 911	—
Saint-Valérien	634 183	634 183	634 183	—
Saint-Vianney	538 304	538 304	128 946	409 358
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	511 168	511 168	511 168	—
Sayabec	844 710	844 710	842 790	1 920

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Enveloppe</b>	<b>Subvention approuvée (engagement)</b>	<b>Investissement réalisé</b>	<b>Solde de l'engagement</b>
Trois-Pistoles	1 211 267	1 211 267	857 577	353 690
Témiscouata-sur-le-Lac	1 574 657	1 574 657	1 153 366	421 291
Val-Brillant	647 524	635 516	59 496	576 020
<b>Sous-total</b>	<b>99 033 592</b>	<b>89 954 266</b>	<b>64 945 659</b>	<b>25 008 607</b>
<b>Région 02</b>				
<b>Saguenay-Lac-St-Jean</b>				
Albanel	945 112	945 112	604 835	340 277
Alma	9 086 267	9 086 267	5 319 341	3 766 926
Bégin	630 339	630 339	490 239	140 100
Chambord	839 057	521 887	521 887	—
Desbiens	672 399	672 399	552 823	119 576
Dolbeau-Mistassini	4 200 785	4 168 490	3 706 325	462 166
Ferland-et-Boilleau	560 238	418 879	418 879	—
Girardville	679 183	266 800	266 800	—
Hébertville	1 001 870	1 001 870	719 793	282 077
Hébertville-Station	715 590	715 590	127 905	587 685
La Doré	753 127	753 127	753 127	—
Labrecque	734 358	734 358	734 358	—
Lac-Bouchette	691 620	488 328	347 353	140 975
Lamarche	555 490	326 776	326 776	—
L'Anse-Saint-Jean	704 509	704 509	600 760	103 749
Larouche	728 027	728 027	300 000	428 027
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	882 247	882 247	882 247	—
Maria-Chapdelaine	487 424	487 424	487 424	—
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	1 393 753	1 391 352	1 018 133	373 219
Normandin	1 155 186	886 590	886 590	—
Notre-Dame-de-Lorette	470 917	141 229	141 229	—
Petit-Saguenay	590 992	590 992	179 685	411 307
Péribonka	541 470	—	—	—
Rivière-Éternité	539 208	539 208	199 504	339 704
Roberval	2 900 267	2 900 267	2 353 519	546 748
Saguenay	42 569 269	42 569 269	33 765 038	8 804 231
Saint-Ambroise	1 267 573	451 963	295 459	156 504
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	536 495	—	—	—
Saint-Augustin	517 274	—	—	—
Saint-Bruno	1 040 538	464 525	364 173	100 352
Saint-Charles-de-Bourget	593 479	593 479	219 285	374 194
Saint-David-de-Falardeau	1 045 287	1 045 287	980 703	64 584
Saint-Edmond-les-Plaines	517 047	517 047	222 022	295 025

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Hedwidge	627 625	532 559	516 059	16 500
Sainte-Jeanne-d'Arc	676 243	481 968	481 968	—
Sainte-Monique	622 198	622 198	65 000	557 198
Sainte-Rose-du-Nord	519 761	427 488	427 488	—
Saint-Eugène-d'Argentenay	553 002	262 518	262 518	—
Saint-Félicien	2 988 241	2 988 241	2 338 689	649 552
Saint-Félix-d'Otis	665 163	665 163	665 163	—
Saint-François-de-Sales	575 389	441 949	441 949	—
Saint-Fulgence	882 700	882 700	337 234	545 466
Saint-Gédéon	882 926	475 000	445 000	30 000
Saint-Henri-de-Taillon	604 786	120 957	120 957	—
Saint-Honoré	1 723 903	1 371 554	1 251 554	120 000
Saint-Ludger-de-Milot	578 781	578 781	452 781	126 000
Saint-Nazaire	897 172	897 172	300 656	596 516
Saint-Prime	1 059 986	1 059 986	291 384	768 602
Saint-Stanislas	513 429	349 758	349 758	—
Saint-Thomas-Didyme	581 495	232 041	232 041	—
<b>Sous-total</b>	<b>95 499 197</b>	<b>88 013 670</b>	<b>66 766 410</b>	<b>21 247 260</b>
<b>Région 03</b>				
<b>Capitale-Nationale</b>				
Baie-Saint-Paul	2 135 119	2 135 119	685 755	1 449 364
Baie-Sainte-Catherine	474 309	470 395	470 395	—
Beaupré	1 249 256	1 249 256	982 762	266 494
Boischatel	1 988 399	1 988 399	1 865 542	122 857
Cap-Santé	1 168 302	1 168 302	412 115	756 187
Château-Richer	1 327 271	1 327 271	948 866	378 405
Clermont	1 146 820	1 146 820	1 054 685	92 135
Deschambault-Grondines	923 403	923 403	823 403	100 000
Donnacona	1 980 585	1 980 585	1 242 047	738 538
Fossambault-sur-le-Lac	824 810	824 810	824 810	—
La Malbaie	2 577 886	2 577 886	1 893 763	684 123
Lac-Beauport	2 214 991	2 214 991	2 078 132	136 859
Lac-Delage	571 997	571 997	571 997	—
Lac-Saint-Joseph	481 093	481 093	481 093	—
Lac-Sergent	541 017	541 017	541 017	—
L'Ancienne-Lorette	4 891 270	4 891 270	3 603 988	1 287 282
L'Ange-Gardien	1 279 332	1 279 332	1 200 287	79 045
Les Éboulements	739 107	739 107	229 223	509 884
L'Isle-aux-Coudres	712 650	712 650	712 650	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Neuville	1 375 211	1 375 211	1 235 697	139 514
Notre-Dame-des-Monts	619 484	619 484	405 231	214 253
Notre-Dame-des-Anges	517 952	—	—	—
Petite-Rivière-Saint-François	601 846	601 846	601 846	—
Pont-Rouge	2 608 561	2 608 561	2 447 385	161 176
Portneuf	1 148 629	1 148 629	951 927	196 702
Québec	153 423 871	149 734 591	120 903 534	28 831 057
Rivière-à-Pierre	580 816	580 816	580 816	—
Saint-Aimé-des-Lacs	676 469	676 469	676 469	—
Saint-Alban	709 710	709 710	709 710	—
Sainte-Anne-de-Beaupré	1 087 800	1 087 800	535 521	552 279
Sainte-Brigitte-de-Laval	1 920 971	1 920 971	1 385 884	535 087
Sainte-Christine-d'Auvergne	536 495	472 957	472 957	—
Sainte-Famille	622 424	622 424	622 424	—
Sainte-Pétronille	662 449	662 449	599 659	62 790
Saint-Augustin-de-Desmaures	5 386 127	—	—	—
Saint-Basile	1 013 177	1 013 177	234 876	778 301
Saint-Casimir	770 991	770 991	770 991	—
Saint-Ferréol-les-Neiges	1 142 071	1 142 071	1 071 506	70 565
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	546 671	546 671	546 671	—
Saint-Gabriel-de-Valcartier	1 114 483	1 114 483	1 045 622	68 861
Saint-Gilbert	493 756	493 756	493 756	—
Saint-Hilarion	703 152	654 371	654 371	—
Saint-Irénée	579 685	304 019	304 019	—
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	650 012	650 012	295 603	354 409
Saint-Joachim	773 705	773 705	18 934	754 771
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	786 821	—	—	—
Saint-Léonard-de-Portneuf	674 434	674 434	674 434	—
Saint-Marc-des-Carières	1 087 121	864 836	414 996	449 840
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	839 961	66 525	66 525	—
Saint-Raymond	2 893 611	2 233 581	1 753 533	480 048
Saint-Siméon	721 243	461 981	461 981	—
Saint-Thuribe	493 982	493 982	415 533	78 449
Saint-Tite-des-Caps	773 479	773 479	773 479	—
Saint-Ubalde	744 534	148 907	148 907	—
Saint-Urbain	759 459	620 856	620 856	—
Shannon	1 691 341	1 691 341	1 586 839	104 502
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	2 083 608	2 083 608	1 819 695	263 913
Stoneham-et-Tewkesbury	2 211 808	2 211 808	1 829 393	382 415
<b>Sous-total</b>	<b>223 255 537</b>	<b>209 834 215</b>	<b>168 754 112</b>	<b>41 080 103</b>

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
<b>Région 04 Mauricie</b>				
Batiscan	643 002	643 002	643 002	—
Champlain	821 418	821 418	821 418	—
Charette	657 926	657 926	377 568	280 358
Grandes-Piles	513 429	513 429	513 429	—
Hérouxville	716 946	716 946	716 946	—
La Bostonnais	554 811	554 811	554 811	—
La Tuque	3 203 258	—	—	—
Lac-aux-Sables	736 846	246 300	246 300	—
Lac-Édouard	467 299	467 299	316 044	151 255
Louiseville	2 151 615	2 151 615	180 726	1 970 889
Maskinongé	948 730	433 296	433 296	—
Notre-Dame-de-Montauban	598 680	211 000	211 000	—
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	1 709 657	1 709 657	1 341 806	367 851
Saint-Adelphe	644 133	617 224	617 224	—
Saint-Alexis-des-Monts	1 121 493	642 009	531 725	110 284
Saint-Barnabé	706 771	706 771	557 218	149 553
Saint-Boniface	1 467 924	1 271 893	1 216 413	55 480
Saint-Élie-de-Caxton	873 428	—	—	—
Sainte-Angèle-de-Prémont	576 520	576 520	576 520	—
Sainte-Anne-de-la-Pérade	908 252	804 328	804 328	—
Saint-Édouard-de-Maskinongé	604 560	101 189	101 189	—
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	667 876	443 959	443 959	—
Sainte-Thècle	999 383	754 409	713 349	41 060
Saint-Étienne-des-Grès	1 416 140	1 072 666	1 031 254	41 412
Sainte-Ursule	741 368	741 368	420 834	320 534
Saint-Justin	661 545	627 866	627 866	—
Saint-Maurice	1 104 759	1 104 759	1 036 499	68 260
Saint-Narcisse	836 795	624 088	624 088	—
Saint-Luc-de-Vincennes	569 057	569 057	91 553	477 504
Saint-Léon-le-Grand	658 379	192 607	50 436	142 171
Saint-Mathieu-du-Parc	754 258	754 258	151 078	603 180
Saint-Paulin	777 097	777 097	777 097	—
Saint-Prosper-de-Champlain	546 897	312 437	312 437	—
Saint-Roch-de-Mékinac	525 414	525 414	395 305	130 109
Saint-Sévère	500 766	500 766	500 766	—
Saint-Séverin	624 911	624 911	624 911	—
Saint-Stanislas	663 127	663 127	109 362	553 765
Saint-Tite	1 323 201	1 323 201	395 164	928 037

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Shawinigan	14 512 330	11 465 291	5 182 396	6 282 895
Trois-Rives	536 721	377 689	323 689	54 000
Trois-Rivières	38 781 733	38 781 733	29 161 283	9 620 450
Yamachiche	1 076 719	1 076 719	—	1 076 719
<b>Sous-total</b>	<b>88 905 174</b>	<b>77 160 055</b>	<b>53 734 289</b>	<b>23 425 766</b>
<b>Région 05</b>				
<b>Estrie</b>				
Asbestos	2 054 380	2 054 380	1 561 444	492 936
Ascot Corner	1 139 810	1 139 810	732 426	407 384
Audet	598 680	598 680	583 554	15 126
Austin	768 278	768 278	768 278	—
Ayer's Cliff	681 896	—	—	—
Barnston-Ouest	562 500	471 519	436 786	34 733
Bolton-Est	640 967	640 967	640 967	—
Bonsecours	566 344	—	—	—
Bury	708 127	708 127	708 127	—
Chartierville	496 244	463 691	388 691	75 000
Cleveland	797 449	797 449	364 797	432 652
Coaticook	2 681 198	1 100 000	778 800	321 200
Compton	1 157 900	1 157 900	741 802	416 098
Cookshire-Eaton	1 633 904	1 284 935	507 548	777 387
Courcelles	645 263	645 263	645 263	—
Danville	1 368 427	1 368 427	992 299	376 128
Dixville	588 052	551 489	551 489	—
Dudswell	827 750	44 993	44 993	—
East Angus	1 298 553	1 298 553	983 365	315 188
East Hereford	495 339	367 791	367 791	—
Eastman	839 057	27 284	27 284	—
Frontenac	804 006	804 006	708 176	95 830
Ham-Sud	478 379	478 379	286 246	192 133
Hampden	472 500	—	—	—
Hatley (M)	604 786	—	—	—
Hatley (CT)	899 433	899 433	749 609	149 824
Kingsbury	462 324	462 324	462 324	—
La Patrie	592 575	592 575	592 575	—
Lac-Drolet	667 650	667 650	18 838	648 812
Lac-Mégantic	1 792 421	1 792 421	1 247 794	544 627
Lambton	789 082	789 082	789 082	—
Lawrenceville	575 615	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Lingwick	520 213	488 467	367 421	121 046
Magog	7 757 099	7 757 099	5 704 351	2 052 748
Maricourt	549 384	549 384	326 536	222 848
Marston	582 173	582 173	582 173	—
Martinville	537 399	537 399	342 046	195 353
Melbourne	648 655	648 655	453 982	194 673
Milan	487 424	188 272	188 272	—
Nantes	744 760	687 906	530 816	157 090
Newport	595 741	471 892	238 892	233 000
North Hatley	581 495	581 495	581 495	—
Notre-Dame-des-Bois	628 530	628 530	628 530	—
Ogden	607 273	607 273	470 255	137 018
Orford	1 309 633	792 082	741 364	50 718
Piopolis	508 907	508 907	495 591	13 316
Potton	842 675	842 675	663 661	179 014
Racine	705 414	705 414	705 414	—
Richmond	1 180 287	1 180 287	927 996	252 291
Saint-Adrien	546 897	256 203	256 203	—
Saint-Augustin-de-Woburn	583 530	583 530	489 754	93 776
Saint-Benoît-du-Lac	438 354	433 943	433 943	—
Saint-Camille	546 444	546 444	316 580	229 864
Saint-Claude	672 851	672 851	672 851	—
Saint-Denis-de-Brompton	1 261 015	729 812	707 040	22 772
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	568 379	559 254	549 329	9 925
Sainte-Catherine-de-Hatley	995 539	995 539	934 028	61 511
Sainte-Cécile-de-Whitton	629 886	629 886	629 886	—
Sainte-Edwidge-de-Clifton	539 434	539 434	513 193	26 241
Saint-Étienne-de-Bolton	557 072	557 072	451 000	106 072
Saint-François-Xavier-de-Brompton	921 368	921 368	921 368	—
Saint-Georges-de-Windsor	645 715	597 743	597 743	—
Saint-Herménégilde	586 469	397 589	397 589	—
Saint-Isidore-de-Clifton	588 957	588 957	2 516	586 441
Saint-Ludger	709 258	709 258	703 499	5 759
Saint-Malo	538 756	325 124	325 124	—
Saint-Robert-Bellarmin	580 364	580 364	580 364	—
Saint-Romain	592 801	348 160	348 160	—
Saint-Sébastien	586 469	586 469	586 469	—
Saint-Venant-de-Paquette	450 565	450 565	450 565	—
Scotstown	547 801	63 967	63 967	—
Sherbrooke	46 142 657	43 557 602	28 190 451	15 367 151

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Stanstead (CT)	653 856	653 856	617 252	36 604
Stanstead (V)	1 077 850	1 077 850	74 340	1 003 510
Stanstead-Est	566 570	566 570	566 570	—
Stoke	1 083 277	1 083 277	1 016 344	66 933
Stornoway	555 490	555 490	421 265	134 225
Stratford	670 137	620 950	620 950	—
Stukely-Sud	655 891	655 891	559 891	96 000
Ulverton	517 047	517 047	459 928	57 119
Valcourt (V)	941 041	941 041	941 041	—
Valcourt (CT)	656 344	656 344	656 344	—
Val-Joli	805 137	805 137	805 137	—
Val-Racine	470 239	470 239	385 239	85 000
Waterville	895 137	895 137	304 970	590 167
Weedon	1 035 564	1 035 564	747 380	288 184
Westbury	659 736	659 736	383 077	276 659
Windsor	1 646 793	1 646 793	609 749	1 037 044
Wotton	757 198	757 140	106 830	650 310
<b>Sous-total</b>	<b>121 353 839</b>	<b>108 962 512</b>	<b>79 027 073</b>	<b>29 935 439</b>
<b>Région 06</b>				
<b>Montréal</b>				
Baie-D'Urfé	1 304 432	1 304 432	1 223 836	80 596
Beaconsfield	5 656 706	5 656 706	4 676 087	980 619
Côte-Saint-Luc	9 524 982	9 524 982	8 379 115	1 145 867
Dollard-Des Ormeaux	14 502 490	14 500 013	10 553 134	3 946 879
Dorval	5 454 712	5 454 712	3 163 734	2 290 978
Hampstead	2 107 627	1 985 674	1 891 061	94 613
Kirkland	6 121 756	6 121 756	5 743 509	378 247
Montréal	491 402 162	468 082 929	444 427 259	23 655 670
Montréal-Est	1 278 879	1 278 879	1 171 133	107 746
Montréal-Ouest	1 595 688	1 595 688	1 497 093	98 595
Mont-Royal	5 808 925	4 486 528	3 194 515	1 292 013
Pointe-Claire	9 008 132	8 997 602	8 355 590	642 012
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 560 864	1 449 459	1 295 575	153 884
Senneville	639 384	639 384	639 384	—
Westmount	5 819 922	4 890 971	4 644 014	246 957
<b>Sous-total</b>	<b>561 786 661</b>	<b>535 969 715</b>	<b>500 855 040</b>	<b>35 114 675</b>

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
<b>Région 07</b>				
<b>Outaouais</b>				
Alleyn-et-Cawood	473 857	473 857	473 857	—
Aumond	596 193	596 193	596 193	—
Blue Sea	579 007	579 007	579 007	—
Boileau	514 560	514 560	66 636	447 924
Bois-Franc	530 615	530 615	237 550	293 065
Bouchette	606 595	606 595	506 595	100 000
Bowman	581 495	574 551	496 024	78 527
Bristol	687 097	687 097	687 097	—
Bryson	568 379	568 379	164 062	404 317
Campbell's Bay	602 525	593 279	593 279	—
Cantley	3 013 129	3 013 129	1 552 691	1 460 438
Cayamant	624 007	624 007	444 521	179 486
Chelsea	2 045 119	2 045 119	1 639 001	406 118
Chénéville	613 605	591 650	591 650	—
Chichester	510 716	510 674	368 024	142 650
Clarendon	699 534	479 952	479 952	—
Denholm	561 821	522 229	522 229	—
Duhamel	522 475	522 475	492 475	30 000
Déléage	851 268	851 268	851 268	—
Egan-Sud	552 550	552 550	468 412	84 138
Fassett	532 198	532 198	532 198	—
Fort-Coulonge	727 801	548 453	548 453	—
Gatineau	79 268 262	79 268 262	48 480 189	30 788 073
Gracefield	972 021	972 021	972 021	—
Grand-Remous	697 951	697 951	697 951	—
Kazabazua	621 067	621 067	462 943	158 124
La Pêche	2 294 863	2 294 863	1 629 765	665 098
Lac-Sainte-Marie	564 761	564 761	564 761	—
Lac-Simon	658 379	658 379	658 379	—
Lac-des-Plages	547 801	547 801	100 000	447 801
L'Ange-Gardien	1 634 808	1 634 808	1 382 871	251 937
L'Île-du-Grand-Calumet	589 183	589 183	589 183	—
L'Isle-aux-Allumettes	731 871	731 112	291 112	440 000
Litchfield	530 389	499 725	383 021	116 704
Lochaber	525 867	525 867	525 867	—
Lochaber-Partie-Ouest	583 077	583 077	583 077	—
Low	638 705	82 000	80 000	2 000
Maniwaki	1 315 739	—	—	—
Mansfield-et-Pontefract	965 011	965 011	965 011	—

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Enveloppe</b>	<b>Subvention approuvée (engagement)</b>	<b>Investissement réalisé</b>	<b>Solde de l'engagement</b>
Mayo	567 022	495 052	495 052	—
Messines	798 353	798 353	629 422	168 931
Montcerf-Lytton	592 123	355 481	355 481	—
Montebello	650 464	650 464	650 464	—
Montpellier	658 379	621 622	621 622	—
Mulgrave-et-Derry	505 741	498 521	498 521	—
Namur	562 726	562 726	562 726	—
Notre-Dame-de-Bonsecours	486 972	486 972	152 354	334 618
Notre-Dame-de-la-Paix	592 801	439 288	439 288	—
Notre-Dame-de-la-Salette	597 550	597 550	597 550	—
Otter Lake	676 695	676 695	676 695	—
Papineauville	919 107	919 107	919 107	—
Plaisance	677 148	677 148	135 430	541 718
Pontiac	1 753 074	—	—	—
Portage-du-Fort	488 329	488 329	488 329	—
Rapides-des-Joachims	464 811	—	—	—
Ripon	779 132	702 414	702 414	—
Saint-André-Avellin	1 294 256	975 178	689 167	286 011
Saint-Émile-de-Suffolk	554 359	544 804	544 804	—
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	550 515	550 515	420 693	129 822
Saint-Sixte	538 304	538 304	538 304	—
Shawville	810 112	730 921	682 368	48 553
Sheenboro	455 088	455 088	455 088	—
Thorne	494 208	—	—	—
Thurso	1 018 604	1 018 604	725 104	293 500
Val-des-Bois	640 967	640 967	130 506	510 461
Val-des-Monts	3 190 525	3 190 525	2 665 771	524 754
Waltham	514 334	514 334	514 334	—
<b>Sous-total</b>	<b>131 966 000</b>	<b>125 882 687</b>	<b>86 547 918</b>	<b>39 334 769</b>
<b>Région 08</b>				
<b>Abitibi-Témiscamingue</b>				
Abitibi	476 344	471 630	118 000	353 630
Abitibi-Ouest	451 470	451 470	285 000	166 470
Amos	3 718 662	3 654 555	1 852 645	1 801 910
Authier	491 043	491 043	19 678	471 365
Authier-Nord	488 781	488 781	96 250	392 531
Barraute	891 745	790 731	790 731	—
Béarn	606 821	606 821	389 272	217 549

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Belcourt	482 450			—
Belleterre	493 530	208 321	208 321	—
Berry	571 997	571 997	456 774	115 223
Champneuf	458 254	56 464	56 464	—
Chazel	495 791	276 806	276 806	—
Clermont	542 374	542 374	542 374	—
Clerval	514 108	514 108	514 108	—
Duhamel-Ouest	622 198	622 198	520 237	101 961
Duparquet	569 510	569 510	569 510	—
Dupuy	652 725	74 000	74 000	—
Fugèreville	499 409	448 083	448 083	—
Gallichan	539 887	539 887	539 887	—
Guérin	501 671	155 455	155 455	—
Kipawa	536 947	500 884	500 884	—
La Corne	592 575	524 065	524 065	—
La Morandière	478 379	224 189	224 189	—
La Motte	535 590	427 051	427 051	—
La Reine	506 872	350 978	350 978	—
La Sarre	2 221 068	1 687 328	118 820	1 568 508
Laforce	543 957	43 500	43 500	—
Landrienne	650 012	650 012	425 012	225 000
Latulipe-et-Gaboury	496 922	496 922	496 922	—
Launay	479 510	479 510	299 476	180 034
Laverlochère-Angliers	1 084 748	1 084 748	411 348	673 400
Lorrainville	733 002	705 461	447 840	257 621
Macamic	1 064 508	1 011 696	961 345	50 351
Malartic	1 183 226	1 183 226	837 724	345 502
Moffet	472 048	472 048	472 048	—
Normétal	620 163	620 163	620 163	—
Notre-Dame-du-Nord	683 931	683 931	359 734	324 197
Nédélec	516 821	177 514	177 514	—
Palmarolle	770 765	770 765	464 095	306 670
Poulares	586 469	586 469	586 469	—
Preissac	611 570	611 570	611 570	—
Rapide-Danseur	501 671	501 671	501 671	—
Rivière-Héva	779 811	779 811	173 480	606 331
Rochebaucourt	463 455	196 969	196 969	—
Roquemaure	526 545			—
Rouyn-Noranda	12 135 280	12 135 280	10 422 018	1 713 262
Rémigny	491 269	191 771	156 581	35 190

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Bruno-de-Guigues	688 228	688 228	206 500	481 728
Saint-Dominique-du-Rosaire	530 615	234 181	184 181	50 000
Saint-Édouard-de-Fabre	574 711	574 711	84 670	490 041
Sainte-Germaine-Boulé	641 419	329 005	229 005	100 000
Sainte-Gertrude-Manneville	603 881	603 881	403 257	200 624
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	508 907	508 907	508 907	—
Saint-Eugène-de-Guigues	532 877	255 077	255 077	—
Saint-Félix-de-Dalquier	631 695	631 695	607 695	24 000
Saint-Lambert	474 987	474 987	474 987	—
Saint-Marc-de-Figuery	615 414	543 038	508 038	35 000
Saint-Mathieu-d'Harricana	586 922	586 922	586 922	—
Senneterre (P)	707 901	707 901	707 901	—
Senneterre (V)	1 107 247	916 105	394 794	521 311
Taschereau	652 725	652 725	91 101	561 624
Témiscaming	967 951	935 910	935 910	—
Trécesson	696 821	195 464	195 464	—
Val-d'Or	9 505 304	9 505 304	4 193 732	5 311 572
Val-Saint-Gilles	467 977	381 547	381 547	—
Ville-Marie	1 026 292	1 023 324	740 332	282 992
<b>Sous-total</b>	<b>65 857 758</b>	<b>58 380 678</b>	<b>40 415 081</b>	<b>17 965 597</b>
<b>Région 09</b>				
<b>Côte-Nord</b>				
Aganish	491 269	491 269	206 292	284 977
Baie-Comeau	6 483 494	—	—	—
Baie-Johan-Beetz	446 721	446 721	444 221	2 500
Baie-Trinité	537 851	—	—	—
Blanc-Sablon	678 957	678 957	678 957	—
Bonne-Espérance	594 836	157 923	157 923	—
Chute-aux-Outardes	805 137	805 137	210 661	594 476
Colombier	590 314	526 000	526 000	—
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	647 298	647 298	379 915	267 383
Fermont	1 085 538	1 085 538	635 875	449 663
Forestville	1 177 347	1 177 347	833 562	343 785
Franquelin	499 183	499 183	8 479	490 704
Godbout	495 339	101 611	101 611	—
Gros-Mécatina	540 113	121 732	121 732	—
Havre-Saint-Pierre	1 239 985	736 922	634 138	102 784
Les Bergeronnes	588 957	553 078	553 078	—
L'Île-d'Anticosti	481 093	157 650	157 650	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Les Escoumins	884 735	884 735	706 100	178 635
Longue-Pointe-de-Mingan	542 148	—	—	—
Longue-Rive	677 826	—	—	—
Natashquan	491 269	—	—	—
Pointe-aux-Outardes	730 062	730 062	730 062	—
Pointe-Lebel	893 554	893 554	893 554	—
Port-Cartier	1 978 849	1 615 337	917 807	697 530
Portneuf-sur-Mer	596 871	527 569	527 569	—
Ragueneau	743 177	130 461	130 461	—
Rivière-au-Tonnerre	495 791	495 791	391 110	104 681
Rivière-Saint-Jean	481 997	230 396	230 396	—
Sacré-Coeur	857 147	857 147	857 147	—
Saint-Augustin	607 952	201 166	197 166	4 000
Schefferville	479 962	479 962	364 706	115 256
Sept-Îles	7 559 446	4 140 000	2 970 394	1 169 606
Tadoussac	613 605	613 605	456 726	156 879
<b>Sous-total</b>	<b>36 017 823</b>	<b>19 986 151</b>	<b>15 023 292</b>	<b>4 962 859</b>
<b>Région 10</b>				
<b>Nord-du-Québec</b>				
Administration régionale Kativik	8 868 610	8 353 824	6 243 462	2 110 362
Chapais	792 700	10 646	10 646	—
Chibougamau	2 215 570	2 215 570	1 986 618	228 952
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	888 353	888 353	792 353	96 000
Lebel-sur-Quévillon	944 885	—	—	—
Matagami	772 348	772 348	772 348	—
<b>Sous-total</b>	<b>14 482 466</b>	<b>12 240 741</b>	<b>9 805 427</b>	<b>2 435 314</b>
<b>Région 11</b>				
<b>Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine</b>				
Bonaventure	1 060 212	329 300	306 480	22 820
Cap-Chat	1 016 343	734 268	579 216	155 052
Caplan	899 207	348 260	348 260	—
Carleton-sur-Mer	1 346 945	373 261	363 917	9 344
Cascapédia-Saint-Jules	598 907	598 907	465 565	133 342
Chandler	2 233 512	539 700	403 839	135 861
Cloridorme	594 384	63 200	63 200	—
Escuminac	562 952	71 381	71 381	—
Gaspé	4 417 538	4 417 538	2 294 992	2 122 546
Grande-Rivière	1 209 910	—	—	—
Grande-Vallée	687 323	687 323	687 323	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Grosse-Île	536 495	526 081	526 081	—
Hope	569 284	569 284	539 006	30 278
Hope Town	511 168	511 168	424 161	87 007
La Haute-Gaspésie	473 631	473 631	361 743	111 888
La Martre	483 128	413 363	413 363	—
L'Ascension-de-Patapédia	469 108	352 281	352 281	—
Les Îles-de-la-Madeleine	3 517 246	3 440 000	1 704 276	1 735 724
María	1 002 775	1 002 775	719 266	283 509
Marsoui	496 922	489 898	87 602	402 296
Matapédia	578 555	578 555	578 555	—
Mont-Saint-Pierre	471 821	202 044	202 044	—
Murdochville	600 263	600 263	600 263	—
New Carlisle	738 429	147 685	147 685	—
New Richmond	1 297 196	1 297 196	298 589	998 607
Nouvelle	821 645	156 200	156 200	—
Paspébiac	1 151 794	1 064 972	789 119	275 853
Percé	1 171 242	—	—	—
Petite-Vallée	466 847	—	—	—
Pointe-à-la-Croix	760 137	572 593	572 593	—
Port-Daniel-Gascons	982 875	333 873	333 873	—
Ristigouche-Partie-Sud-Est	465 490	127 446	127 446	—
Rivière-à-Claude	455 766	455 766	287 039	168 727
Saint-Alexis-de-Matapédia	550 062	550 062	550 062	—
Saint-Alphonse	586 243	586 243	106 200	480 043
Sainte-Anne-des-Monts	2 018 206	2 018 206	1 893 506	124 700
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	499 862	105 401	105 401	—
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	667 424	667 424	667 424	—
Saint-François-d'Assise	583 756	583 756	583 756	—
Saint-Godefroi	526 093	469 244	469 244	—
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	682 801	682 801	682 801	—
Saint-Siméon	700 439	177 994	177 994	—
Saint-André-de-Restigouche	463 229	463 229	12 625	450 604
Saint-Elzéar	536 269	536 269	536 269	—
Shigawake	500 314	436 037	436 037	—
<b>Sous-total</b>	<b>40 963 748</b>	<b>28 754 878</b>	<b>21 026 678</b>	<b>7 728 200</b>

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
<b>Région 12</b>				
<b>Chaudière-Appalaches</b>				
Adstock	1 044 609	836 269	592 078	244 191
Armagh	758 554	758 554	370 259	388 295
Beauceville	1 883 325	1 883 325	1 728 825	154 500
Beaulac-Garthby	607 726	607 726	607 726	—
Beaumont	1 023 126	1 023 126	733 472	289 654
Berthier-sur-Mer	763 077	725 021	500 521	224 500
Cap-Saint-Ignace	1 135 061	850 018	123 006	727 012
Disraeli (P)	681 896	654 001	654 001	—
Disraeli (V)	972 247	972 067	972 067	—
Dosquet	635 540	139 403	139 403	—
East Broughton	930 187	930 187	930 187	—
Frampton	748 605	438 493	438 493	—
Honfleur	606 595	606 595	606 595	—
Irlande	643 906	643 906	643 906	—
Kinnear's Mills	510 716	510 716	431 759	78 957
L'Islet	1 348 075	1 348 075	969 639	378 436
La Durantaye	596 419	596 419	413 949	182 470
La Guadeloupe	835 891	812 034	812 034	—
Lac-Etchemin	1 345 588	1 294 310	634 374	659 936
Lac-Frontière	473 631	146 170	61 008	85 162
Lac-Poulin	458 706	458 706	458 706	—
Laurier-Station	1 038 729	1 038 729	801 277	237 452
Leclercville	539 208	539 208	40 000	499 208
Lotbinière	621 293	385 946	385 946	—
Lévis	41 154 152	24 408 464	13 368 465	11 039 999
Montmagny	3 335 220	3 265 006	2 338 502	926 504
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	608 630	416 961	416 961	—
Notre-Dame-des-Pins	726 896	664 503	634 816	29 687
Notre-Dame-du-Rosaire	515 465	515 465	515 465	—
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	628 303	628 303	628 303	—
Sacré-Coeur-de-Jésus	552 098	552 098	—	552 098
Saint-Adalbert	548 706	548 706	429 487	119 219
Saint-Adrien-d'Irlande	515 917	515 917	515 917	—
Saint-Agapit	1 332 246	1 332 246	1 249 930	82 316
Saint-Alfred	542 148	198 246	198 246	—
Saint-Anselme	1 277 749	1 277 749	366 070	911 679
Saint-Antoine-de-Tilly	802 876	291 071	291 071	—
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	461 193	461 193	461 193	—
Saint-Apollinaire	1 661 718	1 661 718	1 343 562	318 156

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Aubert	749 735	—	—	—
Saint-Benjamin	634 861	562 375	562 375	—
Saint-Benoît-Labre	785 012	785 012	785 012	—
Saint-Bernard	908 026	908 026	908 026	—
Saint-Camille-de-Lellis	618 806	618 806	274 855	343 951
Saint-Charles-de-Bellechasse	957 323	957 323	957 323	—
Saint-Cyprien	550 741	550 741	37 434	513 307
Saint-Cyrille-de-Lessard	602 751	602 751	602 751	—
Saint-Côme-Linière	1 176 895	1 176 895	1 104 180	72 715
Saint-Damase-de-L'Islet	565 213	565 213	543 664	21 549
Saint-Damien-de-Buckland	903 730	903 730	903 730	—
Sainte-Apolline-de-Patton	567 927	567 927	350 803	217 124
Sainte-Aurélie	634 861	634 861	218 375	416 486
Sainte-Claire	1 194 081	1 194 081	1 120 303	73 778
Sainte-Clotilde-de-Beauce	575 163	575 163	565 163	10 000
Sainte-Croix	988 076	868 061	868 061	—
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	505 515	505 515	471 631	33 884
Sainte-Félicité	516 369	476 190	373 190	103 000
Sainte-Hénédine	710 615	710 615	18 372	692 243
Sainte-Justine	844 710	194 371	194 371	—
Sainte-Louise	585 339	585 339	117 067	468 272
Saint-Elzéar	931 544	931 544	384 689	546 855
Sainte-Lucie-de-Beauregard	496 244	496 244	150 999	345 245
Sainte-Marguerite	683 253	683 253	683 253	—
Sainte-Marie	3 909 370	3 909 370	1 590 866	2 318 504
Saint-Éphrem-de-Beauce	1 017 699	292 057	281 837	10 220
Sainte-Perpétue	825 489	812 820	247 820	565 000
Sainte-Praxède	515 238	515 238	494 608	20 630
Sainte-Rose-de-Watford	606 369	606 369	606 369	—
Sainte-Sabine	513 429	494 907	494 907	—
Saint-Évariste-de-Forsyth	545 314	515 256	488 569	26 687
Saint-Fabien-de-Panet	652 952	652 952	252 607	400 345
Saint-Flavien	791 343	—	—	—
Saint-Fortunat	488 555	472 048	422 982	49 066
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	798 127	—	—	—
Saint-Frédéric	676 469	676 469	209 753	466 716
Saint-Georges	9 314 596	6 696 096	6 358 420	337 677
Saint-Gervais	912 097	912 097	691 806	220 291
Saint-Gilles	953 931	953 931	953 931	—
Saint-Gédéon-de-Beauce	944 433	944 433	944 433	—

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Enveloppe</b>	<b>Subvention approuvée (engagement)</b>	<b>Investissement réalisé</b>	<b>Solde de l'engagement</b>
Saint-Henri	1 642 496	1 642 496	1 541 011	101 485
Saint-Hilaire-de-Dorset	450 113	450 113	450 113	—
Saint-Honoré-de-Shenley	794 735	793 343	793 343	—
Saint-Isidore	1 109 734	1 109 734	1 041 166	68 568
Saint-Jacques-de-Leeds	588 957	588 957	416 967	171 990
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	474 761	474 761	474 761	—
Saint-Janvier-de-Joly	657 248	617 248	617 248	—
Saint-Jean-Port-Joli	1 190 463	1 190 463	1 116 906	73 557
Saint-Jean-de-Brébeuf	511 168	511 168	511 168	—
Saint-Joseph-de-Beauce	1 531 919	1 531 919	1 437 267	94 652
Saint-Joseph-de-Coleraine	844 936	560 500	47 000	513 500
Saint-Joseph-des-Érables	525 640	525 640	514 295	11 345
Saint-Jules	560 464	560 464	560 464	—
Saint-Julien	518 178	518 178	292 892	225 286
Saint-Just-de-Bretonnières	586 017	154 177	154 177	—
Saint-Lambert-de-Lauzon	1 900 135	1 900 135	1 366 394	533 741
Saint-Lazare-de-Bellechasse	706 771	706 771	706 771	—
Saint-Louis-de-Gonzague	525 188	525 188	525 188	—
Saint-Luc-de-Bellechasse	537 851	328 028	328 028	—
Saint-Léon-de-Standon	689 811	689 811	689 811	—
Saint-Magloire	591 670	154 012	154 012	—
Saint-Malachie	777 323	456 652	456 652	—
Saint-Marcel	531 294	531 294	520 294	11 000
Saint-Martin	989 659	989 659	989 659	—
Saint-Michel-de-Bellechasse	852 624	852 624	826 688	25 936
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	686 871	686 871	652 389	34 482
Saint-Nazaire-de-Dorchester	510 716	451 897	451 897	—
Saint-Nérée-de-Bellechasse	598 680	598 680	598 680	—
Saint-Odilon-de-Cranbourne	758 102	758 102	758 102	—
Saint-Omer	497 374	117 388	117 388	—
Saint-Pamphile	1 036 468	1 036 468	93 368	943 100
Saint-Patrice-de-Beaurivage	675 338	675 338	675 338	—
Saint-Paul-de-Montminy	614 962	614 962	614 962	—
Saint-Philibert	510 942	510 942	510 942	—
Saint-Philémon	595 288	595 288	121 859	473 429
Saint-Pierre-de-Broughton	630 339	630 339	630 339	—
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	641 419	641 419	641 419	—
Saint-Prosper	1 259 432	1 259 432	1 181 614	77 818
Saint-Raphaël	1 001 644	838 540	824 278	14 262
Saint-René	589 861	589 861	589 861	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Roch-des-Aulnaies	651 369	651 369	651 369	—
Saint-Simon-les-Mines	548 480	548 479	548 479	—
Saint-Sylvestre	664 032	302 806	302 806	—
Saint-Séverin	488 781	488 781	458 500	30 281
Saint-Théophile	595 967	544 354	544 354	—
Saint-Vallier	666 972	666 972	397 243	269 729
Saint-Victor	994 860	994 860	933 391	61 469
Saint-Zacharie	828 202	828 202	828 202	—
Saint-Édouard-de-Lotbinière	711 972	—	—	—
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	695 916	606 882	606 882	—
Saints-Anges	695 012	673 703	661 792	11 911
Scott	938 554	599 555	599 555	—
Thetford Mines	7 475 522	7 468 976	5 149 775	2 319 201
Tourville	571 997	571 997	539 435	32 562
Tring-Jonction	770 087	770 087	245 585	524 502
Val-Alain	645 715	420 490	420 490	—
Vallée-Jonction	875 237	875 237	875 237	—
<b>Sous-total</b>	<b>165 533 494</b>	<b>134 826 341</b>	<b>101 799 560</b>	<b>33 026 781</b>
<b>Région 13</b>				
<b>Laval</b>				
Laval	120 448 459	120 448 459	53 434 652	67 013 807
<b>Sous-total</b>	<b>120 448 459</b>	<b>120 448 459</b>	<b>53 434 652</b>	<b>67 013 807</b>
<b>Région 14</b>				
<b>Lanaudière</b>				
Berthierville	1 380 638	1 380 638	977 492	403 146
Charlemagne	1 777 044	1 775 279	1 396 905	378 374
Chertsey	1 541 416	1 232 825	1 012 897	219 928
Crabtree	1 331 342	1 331 342	1 249 082	82 260
Entrelacs	638 932	638 932	638 932	—
Joliette	5 882 141	5 882 141	5 518 700	363 441
L'Assomption	6 226 805	6 226 805	2 645 658	3 581 147
L'Épiphanie (P)	1 179 608	1 179 608	1 106 724	72 884
L'Épiphanie (V)	1 680 939	1 680 939	324 999	1 355 940
La Visitation-de-l'Île-Dupas	570 640	570 640	570 640	—
Lanoraie	1 476 969	1 476 969	1 140 820	336 149
Lavaltrie	3 984 032	3 984 032	3 572 929	411 103
Mandeville	901 242	901 242	901 242	—
Mascouche	13 185 766	8 769 682	6 921 761	1 847 921
Matawinie	446 721	446 721	—	446 721

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Notre-Dame-de-Lourdes	1 062 021	212 404	180 377	32 027
Notre-Dame-de-la-Merci	656 570	510 000	510 000	—
Notre-Dame-des-Prairies	2 728 948	2 728 948	1 465 327	1 263 621
Rawdon	3 141 907	3 141 907	1 540 924	1 600 983
Repentigny	24 445 352	19 902 056	15 865 858	4 036 198
Saint-Alexis	757 876	757 876	757 876	—
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 141 166	1 141 166	523 244	617 922
Saint-Ambroise-de-Kildare	1 329 533	—	—	—
Saint-Barthélemy	870 036	—	—	—
Saint-Calixte	1 812 320	1 715 519	1 631 808	83 711
Saint-Charles-Borromée	3 890 849	3 890 849	3 646 003	244 846
Saint-Cléophas-de-Brandon	488 555	488 555	488 555	—
Saint-Cuthbert	840 640	840 640	151 013	689 627
Saint-Côme	938 554	588 634	588 634	—
Saint-Damien	874 785	174 957	174 957	—
Saint-Didace	562 047	562 047	315 047	247 000
Saint-Donat	1 367 070	1 367 070	1 153 290	213 780
Saint-Esprit	871 393	789 976	189 976	600 000
Saint-Félix-de-Valois	1 829 280	1 829 280	8 319	1 820 961
Saint-Gabriel	1 074 232	924 418	739 592	184 826
Saint-Gabriel-de-Brandon	1 038 051	1 038 051	805 087	232 964
Saint-Ignace-de-Loyola	910 061	910 061	910 061	—
Saint-Jacques	1 357 120	1 357 120	1 031 981	325 139
Saint-Jean-de-Matha	1 436 944	—	—	—
Saint-Liguori	882 021	—	—	—
Saint-Lin-Laurentides	5 519 246	5 519 246	1 214 716	4 304 530
Saint-Michel-des-Saints	981 066	205 924	205 924	—
Saint-Norbert	666 519	666 519	666 519	—
Saint-Paul	1 700 838	1 700 838	763 948	936 890
Saint-Pierre	501 671	501 671	501 671	—
Saint-Roch-Ouest	490 590	304 931	304 931	—
Saint-Roch-de-l'Achigan	1 584 155	1 584 155	1 219 615	364 540
Saint-Sulpice	1 213 754	1 213 754	929 418	284 336
Saint-Thomas	1 176 669	1 176 669	1 103 966	72 703
Saint-Zénon	713 554	555 202	545 977	9 225
Sainte-Béatrix	863 026	114 012	114 012	—
Sainte-Geneviève-de-Berthier	978 579	978 579	209 279	769 300
Sainte-Julienne	2 846 151	2 810 827	2 634 392	176 435
Sainte-Marcelline-de-Kildare	777 549	493 708	493 708	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Marie-Salomé	697 273	140 000	140 000	—
Sainte-Mélanie	1 105 664	1 105 664	782 810	322 854
Sainte-Élisabeth	773 479	773 479	40 555	732 924
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	798 805	—	—	—
Terrebonne	31 915 376	6 338 716	6 338 716	—
<b>Sous-total</b>	<b>153 815 530</b>	<b>108 533 223</b>	<b>78 866 867</b>	<b>29 666 356</b>
<b>Région 15</b>				
<b>Laurentides</b>				
Amherst	777 323	777 323	777 323	—
Arundel	561 821	561 821	533 275	28 546
Barkmere	440 389	319 191	319 191	—
Blainville	16 121 917	10 516 560	9 083 537	1 433 023
Bois-des-Filion	2 798 401	1 966 216	668 917	1 297 299
Boisbriand	7 900 058	7 103 109	6 217 567	885 542
Brownsburg-Chatham	2 113 415	588 325	588 325	—
Brébeuf	668 102	668 102	20 000	648 102
Chute-Saint-Philippe	633 731	633 731	633 731	—
Deux-Montagnes	5 145 933	4 922 933	1 694 166	3 228 767
Estérel	474 535	474 535	474 535	—
Ferme-Neuve	1 059 986	1 059 986	847 519	212 467
Gore	852 624	852 624	852 624	—
Grenville	804 911	202 964	202 964	—
Grenville-sur-la-Rouge	1 059 081	1 059 081	952 494	106 587
Harrington	621 293	504 325	504 325	—
Huberdeau	633 957	633 957	72 634	561 323
Ivry-sur-le-Lac	528 806	528 806	528 806	—
Kiamika	609 987	228 923	228 923	—
L'Ascension	619 711	619 711	305 658	314 053
La Conception	734 358	734 358	734 358	—
La Macaza	669 459	626 607	626 607	—
La Minerve	702 022	475 796	358 546	117 250
Labelle	1 003 001	1 003 001	755 515	247 486
Lac-Saguay	530 389	530 389	530 389	—
Lac-Saint-Paul	536 947	536 947	536 947	—
Lac-Supérieur	871 393	871 393	708 059	163 334
Lac-Tremblant-Nord	440 163	—	—	—
Lac-des-Seize-Îles	477 249	477 249	477 249	—
Lac-des-Écorces	1 057 498	1 057 498	953 760	103 738
Lac-du-Cerf	524 962	524 962	394 488	130 474

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Lachute	3 705 350	3 705 350	1 962 047	1 743 303
Lantier	591 218	591 218	591 218	—
Lorraine	2 749 494	2 749 494	2 440 951	308 543
Mille-Isles	817 348	817 348	527 748	289 600
Mirabel	13 333 934	13 333 934	10 475 183	2 858 751
Mont-Laurier	4 042 778	4 042 778	2 743 495	1 299 283
Mont-Saint-Michel	567 474	567 474	447 374	120 100
Mont-Tremblant	2 794 929	2 234 000	1 581 672	652 328
Montcalm	583 077	493 164	493 164	—
Morin-Heights	1 340 839	1 340 839	949 314	391 525
Nomingue	892 423	887 435	737 116	150 319
Notre-Dame-de-Pontmain	596 193	596 193	596 193	—
Notre-Dame-du-Laus	789 986	789 986	430 116	359 870
Oka	1 692 697	1 692 697	1 321 804	370 893
Piedmont	1 107 925	1 107 925	862 315	245 610
Pointe-Calumet	1 883 325	1 282 450	969 426	313 024
Prévost	3 765 543	3 765 543	1 214 253	2 551 290
Rivière-Rouge	1 483 301	1 483 301	1 285 805	197 496
Rosemère	4 157 087	4 157 087	3 688 965	468 122
Saint-Adolphe-d'Howard	1 270 060	1 270 060	863 802	406 258
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	609 309	609 309	560 981	48 328
Saint-André-d'Argenteuil	1 177 799	—	—	—
Saint-Colomban	4 178 792	4 178 792	2 977 448	1 201 344
Saint-Eustache	13 028 048	13 028 048	8 101 351	4 926 697
Saint-Faustin-Lac-Carré	1 239 985	1 239 985	899 239	340 746
Saint-Hippolyte	2 513 931	2 513 931	2 072 795	441 136
Saint-Joseph-du-Lac	1 883 350	1 681 188	1 623 851	57 337
Saint-Jérôme	20 725 244	18 771 942	11 052 293	7 719 649
Saint-Placide	813 278	813 278	577 108	236 170
Saint-Sauveur	2 989 109	2 989 109	2 302 135	686 974
Sainte-Adèle	3 661 362	3 661 362	2 699 864	961 498
Sainte-Agathe-des-Monts	3 067 534	3 067 534	1 776 212	1 291 322
Sainte-Anne-des-Lacs	1 234 106	1 234 106	1 157 853	76 253
Sainte-Anne-des-Plaines	4 337 956	4 337 956	2 056 186	2 281 770
Sainte-Anne-du-Lac	562 952	562 952	562 952	—
Sainte-Lucie-des-Laurentides	722 147	722 147	377 849	344 298
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	1 076 719	1 015 395	776 393	239 002
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	4 969 405	4 969 405	4 662 359	307 046
Sainte-Sophie	4 234 065	4 232 509	3 786 602	445 907
Sainte-Thérèse	7 688 803	7 688 803	6 732 392	956 411

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Val-David	1 469 281	1 469 281	1 282 025	187 256
Val-Morin	1 057 950	1 057 950	992 583	65 367
Val-des-Lacs	594 158	594 158	594 158	—
Wentworth	545 088	545 088	469 783	75 305
Wentworth-Nord	766 695	766 695	766 695	—
<b>Sous-total</b>	<b>185 285 469</b>	<b>169 719 622</b>	<b>124 625 501</b>	<b>45 094 121</b>
<b>Région 16</b>				
<b>Montérégie</b>				
Abercorn	516 821	444 858	444 858	—
Acton Vale	2 243 062	2 243 062	109 863	2 133 199
Ange-Gardien	993 277	993 277	931 906	61 371
Beauharnois	3 575 992	3 531 509	2 721 700	809 809
Bedford (CT)	586 696	586 696	471 191	115 505
Bedford (V)	1 038 503	1 038 503	606 510	431 993
Beloeil	6 274 554	—	—	—
Bolton-Ouest	588 505	588 000	553 000	35 000
Boucherville	11 895 087	10 801 564	6 215 208	4 586 356
Brigham	972 021	474 938	463 324	11 614
Brome	483 580	483 580	483 580	—
Bromont	2 441 873	2 441 873	2 290 996	150 877
Brossard	24 138 020	19 365 471	15 354 493	4 010 978
Béthanie	506 193	467 902	358 802	109 100
Calixa-Lavallée	543 052	537 932	418 355	119 577
Candiac	5 986 322	5 986 322	5 616 444	369 878
Carignan	2 418 143	2 418 143	1 781 794	636 349
Chambly	8 035 203	4 243 809	3 340 527	903 282
Châteauguay	13 735 607	13 735 607	9 968 863	3 766 744
Contrecoeur	1 996 791	1 996 791	1 873 414	123 377
Coteau-du-Lac	2 026 598	—	—	—
Cowansville	3 759 465	3 183 041	2 676 702	506 339
Delson	2 199 364	—	—	—
Dundee	522 022	520 729	435 729	85 000
Dunham	1 214 659	754 065	754 065	—
East Farnham	555 263	555 263	555 263	—
Elgin	518 630	518 630	429 763	88 867
Farnham	2 509 590	2 509 590	2 354 528	155 062
Franklin	815 313	805 212	805 212	—
Frelighsburg	675 791	675 791	579 077	96 714
Godmanchester	747 926	747 926	747 926	—

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Enveloppe</b>	<b>Subvention approuvée (engagement)</b>	<b>Investissement réalisé</b>	<b>Solde de l'engagement</b>
Granby	19 108 422	19 108 422	14 072 271	5 036 151
Havelock	597 776	—	—	—
Hemmingford (V)	618 354	618 354	523 140	95 214
Hemmingford (CT)	839 961	839 961	839 961	—
Henryville	751 770	751 770	751 770	—
Hinchinbrooke	931 092	—	—	—
Howick	574 032	—	—	—
Hudson	1 615 587	1 600 791	1 133 360	467 431
Huntingdon	981 745	469 690	355 820	113 870
L'Île-Cadieux	451 470	451 470	451 470	—
L'Île-Perrot	3 119 624	1 358 435	984 651	373 784
La Prairie	6 992 241	3 270 593	2 331 736	938 857
La Présentation	1 005 262	1 005 262	925 537	79 725
Lac-Brome	1 729 557	1 729 557	—	1 729 557
Lacolle	1 046 644	—	—	—
Les Coteaux	1 553 854	—	—	—
Les Cèdres	1 898 977	—	—	—
Longueuil	68 844 145	68 844 145	30 674 380	38 169 765
Léry	965 237	265 475	265 475	—
Marieville	3 089 528	2 790 410	1 213 635	1 576 775
Massueville	546 671	546 671	195 674	350 997
McMasterville	1 726 843	1 726 843	1 222 605	504 238
Mercier	3 588 147	681 600	482 573	199 027
Mont-Saint-Grégoire	1 135 965	1 135 965	1 065 775	70 190
Mont-Saint-Hilaire	5 445 741	5 445 741	3 592 815	1 852 926
Napierville	1 253 779	1 253 779	405 229	848 550
Notre-Dame-de-Stanbridge	580 816	580 816	580 816	—
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	3 120 203	3 110 238	2 061 161	1 049 077
Noyan	730 966	730 000	730 000	—
Ormstown	1 258 075	1 258 075	930 834	327 241
Otterburn Park	2 451 133	2 451 133	2 299 684	151 449
Pike River	547 801	547 801	547 801	—
Pincourt	4 280 946	4 280 946	781 111	3 499 835
Pointe-Fortune	551 419	551 419	543 931	7 488
Pointe-des-Cascades	748 831	748 831	148 831	600 000
Richelieu	1 671 667	1 671 667	1 307 247	364 420
Rigaud	2 106 759	748 207	705 733	42 474
Rivière-Beaudette	888 805	888 805	629 787	259 018
Rougemont	1 063 378	1 063 378	787 932	275 446
Roxton	672 173	672 173	523 866	148 307

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Enveloppe</b>	<b>Subvention approuvée (engagement)</b>	<b>Investissement réalisé</b>	<b>Solde de l'engagement</b>
Roxton Falls	710 615	710 615	676 756	33 859
Roxton Pond	1 253 553	1 253 553	1 095 532	158 021
Saint-Aimé	544 183	544 183	544 183	—
Saint-Alexandre	1 015 438	1 015 438	756 649	258 789
Saint-Alphonse-de-Granby	1 131 669	1 131 669	1 001 939	129 730
Saint-Amable	3 428 403	3 428 403	3 216 571	211 832
Saint-Anicet	1 012 046	1 012 046	949 515	62 531
Saint-Antoine-sur-Richelieu	816 217	73 608	73 608	—
Saint-Armand	714 685	142 937	75 883	67 054
Saint-Barnabé-Sud	626 721	626 721	431 381	195 340
Saint-Basile-le-Grand	4 938 440	4 938 440	1 214 330	3 724 110
Saint-Bernard-de-Lacolle	761 494	761 494	609 196	152 298
Saint-Bernard-de-Michaudville	547 575	547 575	547 575	—
Saint-Blaise-sur-Richelieu	838 830	838 830	606 063	232 767
Saint-Bruno-de-Montarville	7 698 932	7 698 932	5 609 520	2 089 412
Saint-Charles-sur-Richelieu	806 720	806 720	806 720	—
Saint-Chrysostome	1 019 508	223 917	223 917	—
Saint-Clet	816 444	—	—	—
Saint-Constant	7 564 076	7 088 416	5 059 514	2 028 902
Saint-Cyprien-de-Napierville	865 740	865 740	865 740	—
Saint-Césaire	1 779 531	—	—	—
Saint-Damase	995 991	995 991	934 452	61 539
Saint-David	617 449	617 449	558 373	59 076
Saint-Denis-sur-Richelieu	957 323	—	—	—
Saint-Dominique	995 086	766 418	766 418	—
Saint-Georges-de-Clarenceville	674 660	674 660	674 660	—
Saint-Gérard-Majella	490 816	490 816	459 760	31 056
Saint-Hugues	713 554	713 554	713 554	—
Saint-Hyacinthe	15 818 926	7 473 576	7 228 088	245 488
Saint-Ignace-de-Stanbridge	573 354	573 354	573 354	—
Saint-Isidore	1 014 986	689 986	534 324	155 662
Saint-Jacques-le-Mineur	801 519	801 519	751 215	50 304
Saint-Jean-Baptiste	1 163 327	1 163 327	137 450	1 025 877
Saint-Jean-sur-Richelieu	27 386 712	27 367 729	20 415 592	6 952 138
Saint-Joachim-de-Shefford	714 685	714 685	714 685	—
Saint-Joseph-de-Sorel	804 685	—	—	—
Saint-Jude	713 554	713 554	680 837	32 717
Saint-Lambert	6 320 278	5 567 756	5 396 981	170 775
Saint-Lazare	5 734 842	5 734 842	2 889 724	2 845 118
Saint-Liboire	1 124 659	1 124 659	750 624	374 035

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Enveloppe</b>	<b>Subvention approuvée (engagement)</b>	<b>Investissement réalisé</b>	<b>Solde de l'engagement</b>
Saint-Louis	606 369	606 369	400 869	205 500
Saint-Louis-de-Gonzague	762 851	762 851	762 851	—
Saint-Marc-sur-Richelieu	911 644	911 644	911 644	—
Saint-Marcel-de-Richelieu	549 384	549 384	530 792	18 592
Saint-Mathias-sur-Richelieu	1 488 502	1 293 044	1 055 083	237 961
Saint-Mathieu	890 388	682 913	682 913	—
Saint-Mathieu-de-Beloil	1 035 337	1 035 337	949 133	86 204
Saint-Michel	1 099 332	1 099 332	1 031 407	67 925
Saint-Nazaire-d'Acton	616 771	490 448	490 448	—
Saint-Ours	823 228	823 228	823 228	—
Saint-Patrice-de-Sherrington	878 629	583 638	583 638	—
Saint-Paul-d'Abbotsford	1 058 855	1 058 855	421 986	636 869
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	858 052	809 993	809 993	—
Saint-Philippe	1 766 190	1 766 190	878 090	888 100
Saint-Pie	1 703 099	1 703 099	1 597 870	105 229
Saint-Polycarpe	925 664	23 915	23 915	—
Saint-Robert	847 876	847 876	847 876	—
Saint-Roch-de-Richelieu	934 936	934 936	934 936	—
Saint-Rémi	2 279 814	795 733	795 733	—
Saint-Simon	715 363	715 363	715 363	—
Saint-Stanislas-de-Kostka	777 549	777 549	679 151	98 398
Saint-Sébastien	599 585	187 432	187 432	—
Saint-Théodore-d'Acton	765 790	765 790	765 790	—
Saint-Télesphore	599 811	599 811	599 811	—
Saint-Urbain-Premier	699 308	699 308	699 308	—
Saint-Valentin	535 590	535 590	535 590	—
Saint-Valérien-de-Milton	857 825	857 825	857 825	—
Saint-Zotique	2 151 036	2 151 036	1 648 554	502 482
Saint-Édouard	736 620	732 812	732 812	—
Saint-Étienne-de-Beauharnois	609 535	609 535	580 636	28 899
Sainte-Angèle-de-Monnoir	856 242	687 522	346 360	341 162
Sainte-Anne-de-Sabrevois	901 242	901 242	901 242	—
Sainte-Anne-de-Sorel	1 028 101	1 028 101	964 580	63 521
Sainte-Barbe	754 032	597 676	597 676	—
Sainte-Brigide-d'Iberville	738 881	101 012	76 447	24 565
Sainte-Catherine	4 975 193	4 975 193	2 711 099	2 264 094
Sainte-Christine	582 851	582 851	183 462	399 389
Sainte-Clotilde	820 966	820 966	820 966	—
Sainte-Cécile-de-Milton	907 348	907 348	907 348	—
Sainte-Hélène-de-Bagot	815 765	704 161	704 161	—

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Enveloppe</b>	<b>Subvention approuvée (engagement)</b>	<b>Investissement réalisé</b>	<b>Solde de l'engagement</b>
Sainte-Julie	8 781 250	8 781 250	6 069 724	2 711 526
Sainte-Justine-de-Newton	644 133	644 133	644 133	—
Sainte-Madeleine	974 056	735 117	735 117	—
Sainte-Marie-Madeleine	1 108 151	1 107 861	—	1 107 861
Sainte-Marthe	678 957	—	—	—
Sainte-Martine	1 631 190	1 551 704	1 443 087	108 617
Sainte-Sabine	682 801	682 801	461 979	220 822
Sainte-Victoire-de-Sorel	1 007 523	1 007 523	945 270	62 253
Salaberry-de-Valleyfield	11 804 507	11 804 507	6 169 381	5 635 126
Shefford	1 948 752	1 948 752	1 828 344	120 408
Sorel-Tracy	10 190 001	2 788 581	2 788 581	—
Stanbridge East	628 303	628 303	569 965	58 338
Stanbridge Station	489 686	331 184	331 184	—
Sutton	1 343 100	1 343 100	422 095	921 005
Terrasse-Vaudreuil	867 775	191 750	191 750	—
Très-Saint-Rédempteur	645 942	645 942	645 942	—
Très-Saint-Sacrement	696 142	329 775	329 775	—
Upton	910 740	910 740	730 740	180 000
Varenes	6 160 534	6 160 534	5 747 163	413 371
Vaudreuil-Dorion	10 483 442	10 483 442	9 835 699	647 743
Vaudreuil-sur-le-Lac	737 976	111 959	111 959	—
Venise-en-Québec	798 353	798 353	798 353	—
Verchères	1 745 838	1 745 838	1 159 108	586 730
Warden	510 264	446 767	446 767	—
Waterloo	1 443 728	1 443 728	1 198 570	245 158
Yamaska	785 690	785 690	785 690	—
<b>Sous-total</b>	<b>471 270 933</b>	<b>399 867 861</b>	<b>281 092 779</b>	<b>118 775 082</b>
<b>Région 17</b>				
<b>Centre-du-Québec</b>				
Aston-Jonction	522 022	522 022	290 000	232 022
Baie-du-Febvre	659 283	659 283	659 283	—
Bécancour	3 756 282	—	—	—
Chesterville	630 112	630 112	32 148	597 964
Daveluyville	645 942	541 460	541 460	—
Deschailons-sur-Saint-Laurent	643 228	643 228	191 700	451 528
Drummondville	21 434 249	21 434 249	9 611 364	11 822 885
Durham-Sud	654 308	654 308	654 308	—
Fortierville	590 992	590 992	378 233	212 759
Grand-Saint-Esprit	537 625	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Ham-Nord	616 092	397 367	396 649	718
Inverness	618 354	618 354	618 354	—
Kingsey Falls	888 805	888 805	888 805	—
L'Avenir	714 911	714 911	653 000	61 911
La Visitation-de-Yamaska	502 349	502 349	502 349	—
Laurierville	751 544	751 544	442 969	308 575
Lefebvre	622 650	622 650	622 650	—
Lemieux	496 922	496 922	496 922	—
Lyster	805 589	618 797	618 797	—
Maddington Falls	527 676	398 513	398 513	—
Manseau	624 007	—	—	—
Nicolet	2 321 487	2 093 826	1 903 374	190 452
Notre-Dame-de-Ham	519 761	519 761	319 169	200 592
Notre-Dame-de-Lourdes	588 505	588 505	588 505	—
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	655 665	655 665	481 968	173 697
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	754 710	674 105	674 105	—
Parisville	550 515	490 618	470 618	20 000
Pierreville	923 629	923 629	923 629	—
Plessisville (P)	1 044 157	1 044 157	23 128	1 021 029
Plessisville (V)	1 968 431	1 968 431	1 656 323	312 108
Princeville	1 759 858	1 759 858	132 914	1 626 944
Saint-Albert	785 464	472 640	195 299	277 341
Saint-Bonaventure	655 891	484 465	484 465	—
Saint-Christophe-d'Arthabaska	1 137 774	1 137 774	986 378	151 396
Saint-Cyrille-de-Wendover	1 462 045	1 462 045	1 146 934	315 111
Saint-Célestin (M)	567 927	567 927	567 927	—
Saint-Célestin (V)	607 047	179 712	179 712	—
Saint-Edmond-de-Grantham	588 505	588 505	447 491	141 014
Saint-Elphège	493 982	493 982	493 982	—
Saint-Eugène	684 384	684 384	684 384	—
Saint-Ferdinand	902 825	710 000	710 000	—
Saint-François-du-Lac	881 569	881 569	179 043	702 526
Saint-Félix-de-Kingsey	792 926	792 926	673 896	119 030
Saint-Germain-de-Grantham	1 515 638	1 515 638	202 425	1 313 213
Saint-Guillaume	790 213	790 213	790 213	—
Saint-Louis-de-Blandford	643 906	643 906	643 906	—
Saint-Lucien	793 604	793 604	793 604	—
Saint-Léonard-d'Aston	951 443	932 261	752 261	180 000
Saint-Majorique-de-Grantham	727 122	727 122	727 122	—
Saint-Norbert-d'Arthabaska	706 544	706 544	706 544	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Pie-de-Guire	529 711	529 711	529 711	—
Saint-Pierre-Baptiste	543 279	543 278	196 474	346 804
Saint-Pierre-les-Becquets	703 152	703 152	703 152	—
Saint-Rémi-de-Tingwick	535 590	535 590	535 590	—
Saint-Rosaire	625 590	625 590	625 590	—
Saint-Samuel	607 047	599 868	599 868	—
Saints-Martyrs-Canadiens	483 806	483 806	483 806	—
Saint-Sylvère	624 233	624 233	599 387	24 846
Saint-Valère	724 635	714 164	714 164	—
Saint-Wenceslas	679 183	674 507	424 507	250 000
Saint-Zéphirin-de-Courval	591 897	591 897	78 384	513 513
Sainte-Anne-du-Sault	714 233	—	—	—
Sainte-Brigitte-des-Saults	601 846	601 846	601 846	—
Sainte-Clotilde-de-Horton	789 534	789 534	180 871	608 663
Sainte-Cécile-de-Lévrard	510 037	108 870	108 870	—
Sainte-Élizabeth-de-Warwick	511 846	—	—	—
Sainte-Eulalie	636 896	380 490	179 452	201 038
Sainte-Françoise	537 851	537 851	537 851	—
Sainte-Hélène-de-Chester	512 977	376 911	376 911	—
Sainte-Marie-de-Blandford	529 485	—	—	—
Sainte-Monique	555 263	—	—	—
Sainte-Perpétue	648 655	648 655	648 655	—
Sainte-Sophie-d'Halifax	582 625	582 625	200 915	381 710
Sainte-Sophie-de-Lévrard	595 967	—	—	—
Sainte-Séraphine	516 143	381 568	381 568	—
Tingwick	756 293	257 850	257 850	—
Victoriaville	12 977 405	12 977 405	10 473 945	2 503 460
Villeroy	533 781	—	—	—
Warwick	1 501 165	1 501 165	1 062 825	438 340
Wickham	1 000 513	1 000 513	938 695	61 818
<b>Sous-total</b>	<b>95 679 107</b>	<b>83 740 717</b>	<b>57 977 708</b>	<b>25 763 009</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 671 154 787</b>	<b>2 372 275 791</b>	<b>1 804 698 046</b>	<b>567 577 745</b>
Ajustements non répartis	780 501	—	-57 580 110	57 580 110
<b>TOTAL</b>	<b>2 671 935 288</b>	<b>2 372 275 791</b>	<b>1 747 117 935</b>	<b>625 157 856</b>

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.





La SOFIL contribue, entre autres, à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun, ainsi que de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.